



**Commune  
d'Ohey**



## **Rapport sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural de la commune d'Ohey – 2022**

Rapport annuel d'activité 2022



## **Table des matières**

1. Situation générale de l'opération .....	3
1.1. Personnes de contact.....	3
1.2. Situation actuelle .....	3
2. Avancement physique et financier.....	4
Aménagement de cœur de village d'Evelette :.....	5
Réseau de chaleur .....	9
VICIGAL.....	11
Acquisition et aménagement de logement, d'un atelier rural et d'une maison multi-services à Ohey.....	14
Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Evelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comognes » au cœur du village.	17
3. Rapport comptable .....	17
4. Bilan de la CLDR .....	18
5. Programmation à 3 ans .....	19
ANNEXE 1 : Situation générale de l'opération .....	20
ANNEXE 2 : Tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un projet en phase d'exécution de travaux. ....	34
ANNEXE 3 : Tableau rapport comptable et fonctionnement d'un projet termine (décompte final < 10 ans).....	39
ANNEXE 4 : Rapport de la commission locale de développement rural et comptes-rendus des réunions.....	41
ANNEXE 5 : Programmation dans les trois ans avec recherche des moyens financiers.....	65

## Rapport sur l'état d'avancement de l'opération de Développement Rural de la commune d'Ohey pour l'année 2022

### 1. Situation générale de l'opération

#### 1.1. Personnes de contact

<b>Echevine en charge du Développement rural</b>	Rosette Kallen – <a href="mailto:rosette.kallen@ohey.be">rosette.kallen@ohey.be</a> – 0475/207196
<b>Agent relais PCDR</b>	Ruth Oosterhof – Chargée du suivi PCDR, BiodiverCité et appui PST <a href="mailto:ruth.oosterhof@ohey.be">ruth.oosterhof@ohey.be</a> – 085/824473
<b>Rédaction du Rapport d'activité</b>	Ruth Oosterhof – Chargée du suivi PCDR, BiodiverCité et appui PST <a href="mailto:ruth.oosterhof@ohey.be">ruth.oosterhof@ohey.be</a> – 085/824473
<b>Directeur général</b>	François Migeotte - <a href="mailto:francois.migeotte@ohey.be">francois.migeotte@ohey.be</a> - 085/824450
<b>Directeur financier</b>	Jacques Gauthier - <a href="mailto:jacques.gautier@ohey.be">jacques.gautier@ohey.be</a> - 085/824461
<b>Date d'Approbation</b>	Rapport d'activités approuvé par le Conseil communal d'Ohey en date du 30 mars 2023

#### 1.2. Situation actuelle

Plusieurs projets faisant l'objet d'une demande de subside Développement Rural sont en cours de réalisation :

<b>Nom du projet</b>	<b>Stade du projet</b>
Aménagement du cœur de village d'Evelette	Terminé
Réseau de chaleur	Convention réalisation
Vicigal – Création d'une dorsale de mobilité douce au cœur du Condroz Namurois	Convention exécution transcommunale
Acquisition et aménagement de logements, d'un atelier rural et d'un espace multi-services à Ohey	Convention réalisation
Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Evelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comognes » au cœur du village	Convention faisabilité

D'autres actions, ne demandant pas de subsides DR ont déjà été mises en œuvre ou se poursuivent.

Les différentes fiches mises en place sont abordées dans le tableau repris en annexe 1 (Projets réalisés, en cours, en attente, abandonnés et initiatives nouvelles).

## 2. Avancement physique et financier

Depuis l'approbation du PCDR par le Gouvernement Wallon en date du 21 décembre 2012, cinq projets ont fait l'objet d'une demande de subside Développement Rural.

Intitulé	Stade	Numéro de visa
Aménagement global du site situé au cœur du village d'Evelette : rénovation et réaffectation de la salle Isbanette et de la Tourette en maison de village et aménagement de la petite place, « le Coin des Macrales » en espace intergénérationnel de rencontre et de loisirs	Convention-faisabilité 2013 (signée le 9 janvier 2014)	Visa 13/24924 du 13/12/2013
	Convention-réalisation 2016 (signée le 31 mai 2016)	Visa 16/14597 du 23/05/2016
Mise en place d'un réseau de chaleur sur chaufferie bois-énergie pour les bâtiments communaux au centre d'Ohey (phase 1) et valorisation des ressources locales, extension à des privés (phase 2)	Convention-faisabilité 2015 (signée le 11 avril 2016)	Visa 16/13032 du 25/03/2016
	Convention-réalisation 2017 (signée le 22 mars 2018)	Visa 18/12217 du 20/03/2018
VICIGAL – Création d'une dorsale de mobilité douce au cœur du Condroz Namurois	Convention-exécution transcommunale 2016 (signée le 9 décembre 2016) Avenant à la Convention-exécution 2022 (signé le 11 mars 2022)	Visa 16/21595 du 7/12/2016 Visa 22/01452 du 24/02/2022
Acquisition et aménagement de logements, d'un atelier rural et d'un espace multi-services à Ohey	Convention-faisabilité 2018 (signée le 3 juillet 2018)	Visa 18/15200 du 3/7/2018
	Convention-réalisation	
Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Evelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comognes » au cœur du village	Convention faisabilité 2019 (signée le 27 août 2019)	Visa 19/17488 du 22/08/2019

## Aménagement de cœur de village d'Evelette :

### Avancement physique en 2022 :

1 octobre 2022 : Autonomie au niveau des charges d'énergie de l'asbl Isbanette

### Avancement financier en 2022 :

En date du 9 janvier 2014, la commune d'Ohey a reçu la convention-faisabilité signée par le Ministre. Le montant à engager de 26700 € concernant la provision pour l'étude du projet porte le numéro de visa 13/24924 et est daté du 13 décembre 2013.

Dans le cadre de la convention réalisation 2016, le montant à engager de 534.421,13€ porte le numéro de visa 1314597 du 23/05/2016 (confer programme financier détaillé dans le tableau ci-dessous)

PROJET	Assiette de la subvention	PART DEVELOPPEMENT RURAL		PART COMMUNALE	
<b>Aménagement global du cœur de village d'Evelette</b>					
tranche 1 (80% DR)	500.000,00 €	80 %	400.000,00 €	20 %	100.000,00 €
tranche 2 (50% DR)	322.242,26 €	50%	161.121,13 €	50%	161.121,13 €
Hors DR (école)	10.500,27 €	0%	0,00 €	100%	10.500,27 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>832.742,53 €</b>		<b>561.121,13 €</b>		<b>271.621,40 €</b>

<b>PARTICIPATION REGION WALLONNE</b>	<b>561.121,13 €</b>
Montant déjà engagé en convention-faisabilité du 15/01/2014 - Visa n°13/24924 du 13/12/2013	<b>26.700,00 €</b>
Montant à engager Imputation sur l'article 63.06.12 - Visa n°1614597 du 23/05/2016	<b>534.421,13 €</b>

Tranches du subsidé Développement Rural déjà reçues :

Intitulé	Montant	Date déclaration de créance	Date de réception du paiement
Provision suite à approbation du projet	26.700 €	09/12/2016	23/01/2017
Avance de 20%	118.500,41€	22/08/2017	20/09/2017

L'auteur de projet désigné le 4 août 2014, a débuté sa mission et conformément au cahier spécial des charge, a facturé ses honoraires suivant la répartition suivante :

Forfait en euros, hors TVA	%	Montant HTVA	TVA 21%	Montant TVAC	Date d'exécution du paiement
<b>57.728 €</b>					
À l'approbation de l'avant-projet	10%	5.772,80€	1.212,29€	6.985,09€	18/11/2014
Au dépôt du permis d'urbanisme	20%	11.545,60 €	2.424,58€	13.970,18€	26/01/2015
A l'approbation du projet définitif	20%	11.545,60 €	2.424,58€	13.970,18€	29/07/2016
Remise du rapport d'adjudication	10%	5.772,80€	1.212,29€	6.985,09€	13/03/2017
Au début du chantier pour contrôle	10%	5.772,80€	1.212,29€	6.985,09€	25/10/2017

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux	10%	5.772,80€	1.212,29€	6.985,09€	01/06/2018
Au fur et à mesure de l'avancement des travaux	10%	5.772,80€	1.212,29€	6.985,09€	19/03/2019
10% (le solde) après établissement du décompte final qui suit la réception provisoire des travaux réalisés d'après sa conception	10%	5.772,80€	1.212,29€	6.985,09€	17/06/2020
Avenant 1 - Majoration pour prestations supplémentaires liées au retard d'exécution du chantier par l'entreprise		19.200,00€	4.032,00€	23.232,00€	08/07/2020
TOTAL		93.082,90€			

L'entrepreneur désigné le 20 février 2017 a débuté sa mission en septembre 2017. Les premiers états d'avancement ont été reçus tel que repris dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Montant de l'Etat d'avancement (TVAC)	Date du paiement de la facture	Montant demandé DR
Travaux - Etat d'avancement 1	16.733,63€	30/11/2017	12.536,15€
Travaux - Etat d'avancement 2	69.457,17€	23/04/2018	50.815,08€
Travaux - Etat d'avancement 2 bis	95,30€	02/07/2018	76,20€
Travaux - Etat d'avancement 3	95,30€	02/07/2018	76,24€
Travaux - Etat d'avancement 4	37.182,08€	02/07/2018	24.964,62€
Travaux - Etat d'avancement 5	13.929,62€	02/07/2018	7.561,55€
Travaux - Etat d'avancement 6	51.705,84€	02/07/2018	37.732,79€
Travaux - Etat d'avancement 7	26.608,75€	16/07/2018	21.287,00€
Travaux - Etat d'avancement 8	8.285,78€	12/10/2018	4.598,09€
Travaux - Etat d'avancement 9	38.594,05€	12/10/2018	27.512,63€
Travaux - Etat d'avancement 10	6.641,24€	06/12/2018	5.312,99€
Travaux - Etat d'avancement 11	32.452,89€	06/12/2018	25.962,31€
Travaux - Etat d'avancement 12	38.450,17€	16/01/2019	30.760,14€
Travaux - Etat d'avancement 13	50.432,78€	16/01/2019	40.346,22€
Travaux - Etat d'avancement 14	13.617,21€	17/01/2019	10.893,77€
Travaux - Etat d'avancement 15	42.891,86€	27/02/2019	34.313,49€
Travaux - Etat d'avancement 16	10.209,97€	19/03/2019	8.167,98€
Travaux - Etat d'avancement 17	66.592,23€	18/06/2019	53.273,78€
Travaux - Etat d'avancement 18	17.718,77€	5/07/2019	10.287,75 €
Travaux - Etat d'avancement 19	17.581,40€	16/09/2019	8.790,70 €
Travaux - Etat d'avancement 20	20.071,20€	16/09/2019	2.407,08 €
Travaux - Etat d'avancement 21	50.541,32€	16/09/2019	40.433,06€
Travaux - Etat d'avancement 22	5.132,03€	6/11/2019	4.105,62€
Travaux - Etat d'avancement 23	18.426,12€	6/11/2019	14.740,90€
Travaux - Etat d'avancement 24	5.460,39€	31/12/2019	4.368,31€
Travaux - Etat d'avancement 25	93.779,97€	21/02/2020	75.023,98€
Travaux - Etat d'avancement 26	20.384,18€	26/03/2020	16.307,34€

Travaux - Etat d'avancement 27	2.336,81€	26/03/2020	1.869,45€
Travaux - Etat d'avancement 28 - FINAL	54.009,95€	18/05/2020	/

La perception des subsides suite aux états d'avancements Les premiers états d'avancement ont été reçus tel que repris dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Montant demandé DR	Date du paiement du paiement du subside	Montant reçu
Travaux - Etat d'avancement 1	12.536,15€	11/01/2018	12.536,15€
Travaux - Etat d'avancement 2	50.815,08€	22/05/2018	50.815,08€
Travaux - Etat d'avancement 2 bis	76,20€	06/08/2018	76,20€
Travaux - Etat d'avancement 3	76,24€	06/08/2018	76,24€
Travaux - Etat d'avancement 4	24.964,62€	06/08/2018	24.964,62€
Travaux - Etat d'avancement 5	7.561,55€	06/08/2018	7.561,55€
Travaux - Etat d'avancement 6	37.732,79€	06/08/2018	37.732,79€
Travaux - Etat d'avancement 7	21.287,00€	17/08/2018	21.287,00€
Travaux - Etat d'avancement 8	4.598,09€	28/12/2018	4.598,09€
Travaux - Etat d'avancement 9	27.512,63€	28/12/2018	27.512,63€
Travaux - Etat d'avancement 10	5.312,99€	11/02/2019	5.312,99€
Travaux - Etat d'avancement 11	25.962,31€	11/02/2019	25.962,31€
Travaux - Etat d'avancement 12	30.760,14€	11/02/2019	30.760,14€
Travaux - Etat d'avancement 13	40.346,22€	11/02/2019	40.346,22€
Travaux - Etat d'avancement 14	10.893,77€	13/02/2019	10.893,77€
Travaux - Etat d'avancement 15	34.313,49€	06/03/2019	34.313,49€
Travaux - Etat d'avancement 16	8.167,98€	28/03/2019	8.167,98€
Travaux - Etat d'avancement 17	53.273,78€	02/08/2019	53.273,78€
Travaux - Etat d'avancement 18	10.287,75 €	01/08/2019	10.287,75 €
Travaux - Etat d'avancement 19	8.790,70 €	13/09/2019	8.790,70 €
Travaux - Etat d'avancement 20	2.407,08 €	/	/
Travaux - Etat d'avancement 21	40.433,06€	/	/
Travaux - Etat d'avancement 22	4.105,62€	/	/
Travaux - Etat d'avancement 23	14.740,90€	/	/
Travaux - Etat d'avancement 24	4.368,31€	/	/
Travaux - Etat d'avancement 25	75.023,98€	/	/
Travaux - Etat d'avancement 26	16.307,34€	/	/
Travaux - Etat d'avancement 27	1.869,45€	/	/
Travaux - Etat d'avancement 28 - FINAL	/	/	/

Subsides perçus au total

Intitulé	Montant	Date de réception du paiement
Provision suite à approbation du projet	26.700 €	23/01/2017
Avance de 20%	118.500,41€	20/09/2017
Subsides en fonction des Etats d'avancement	440.969,48€	Confer tableau page 7
TOTAL des subsides	560.469,89€	
PARTICIPATION REGION WALLONNE	561.121,13€	
Reliquat porté en non-valeur	651,24€	

Les avenants suivants ont été reçus tel que repris dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Date approbation Collège	Montant
Avenant 1 – Pose d'un tuyau d'égouttage pour reprise réseau existant	29/12/2017	3.448,50€ TVAC
Avenant 2 – Isolation sur maçonnerie existante	11/06/2018	4.355,10€ TVAC
Avenant 3 – Fourniture et pose de linteaux type Stalton	11/06/2018	3.388,00€ TVAC
Avenant 4 - Fourniture et pose de sable	10/09/2018	1.421,80€ TVAC
Avenant 5 – Semelles filantes et plots de fondation	10/09/2018	869,53€ TVAC
Avenant 6 – Réalisation de la toiture de la Tourette	17/12/2018	2.230,03€ TVAC
Avenant 7 – Electricité – Fourniture et câblage audio	17/12/2018	1.998,92€ TVAC
Avenant 8 – Remise en état suite à vandalisme	/	Refus de l'avenant
Avenant 9 – Réalisation d'une dalle en béton coulée	17/12/2018	2.309,77€ TVAC
Avenant 10 – Réparation diverse des maçonneries de la Tourette	06/05/2019	4.779,50€ TVAC
Avenant 11 – Changement de matériel de cuisine et bar	06/05/2019	3.634,84€ TVAC
Avenant 12 – Alimentation en gaz pour la cuisinière	27/01/2020	3.608,22 TVAC
Avenant 13 – Compteur d'énergie thermique	27/01/2020	1.458,29€ TVAC
Avenant 14 – Transformateur électrique 203v >400v	10/02/2020	1.937,94€ TVAC
Avenant 15 – Fourniture et pose de portes intérieures	09/03/2020	2.621,22€ TVAC

Dépenses annexes :

Intitulé	Montant	Date d'exécution du paiement
Réalisation d'un inventaire amiante par l'ISSeP	645€	27/04/2017
Raccordement Proximus	231,85€	19/11/2019
Raccordement AIEG	2.836,65€	6/11/2019



## Réseau de chaleur

### Avancement physique en 2022 :

Introduction du dossier Ureba et introduction du dossier pour la Convention-exécution

### Avancement financier en 2022 :

En date du 11 avril 2016, la commune d'Ohey a reçu la convention-faisabilité signée par le Ministre. Le montant à engager de 28.881,51€ concernant la provision pour l'étude du projet porte le numéro de visa 1613032 et est daté du 25/03/2016.

Dans le cadre de la convention réalisation 2017, le montant à engager de 623.218,54 € porte le numéro de visa 18/12217 du 20/03/2018 (comme faire programme financier détaillé dans le tableau ci-dessous)

<i>Mise en place d'un réseau de chaleur sur chaufferie bois-énergie pour les bâtiments communaux et bâtiments para-communaux à Ohey</i>	TOTAL	Développement Rural		Autre PS TVAC : UREBA		COMMUNE	
	(TFC)	Taux	Intervention	Taux	Intervention	Taux	Intervention
<b>Travaux :</b>							
Partie DR à 80% :	251 277.45	80.00%	201 021.96	0.00%	0.00	20.00%	50 255.49
Partie DR à 71,43% :	248 722.55	71.43%	177 662.52	8.57%	21 315.52	20.00%	49 744.51
Partie DR à 50% :	504 782.56	50.00%	252 391.28	15.00%	75 717.38	35.00%	176 673.90
Partie Hors DR	52 550.30	0.00%	0.00	0.00%	0.00	100 %	52 550.30
<b>Honoraires et frais :</b>							
Partie DR à 50% :	42 048.59	50.00%	21 024.30	0.00%	0.00	50.00%	21 024.30
<b>TOTAL EURO (TFC)</b>	<b>1 099 381.45</b>		<b>652 100.05</b>		<b>97 032.91</b>		<b>350 248.49</b>

#### **PART DEVELOPPEMENT RURAL**

**652 100.05 €**

**Montant déjà engagé en convention-faisabilité du 11/04/2016**

**28.881,51 €**

Visa n° 16/13032 du 25/03/2016

**Montant à engager** Imputation sur l'article 63.06

**623.218,54 €**

Visa n°18/12217 du 20/03/2018.

Le 14/06/2021, le Collège a attribué le marché à CORECTEC ENGENERING sa. Le montant des travaux s'élève à 1.437.544,04€. La Commune s'engage à prendre à charge le reste.

L'auteur de projet a été désigné le 30 décembre 2009 et un avenant au marché a été approuvé par le Conseil communal du 23 mai 2016 afin de répondre aux exigences du Développement Rural. L'auteur de projet a débuté sa mission et conformément au cahier spécial des charge, a facturé ses honoraires suivant la répartition reprise dans le tableau ci-dessous.

<b>Tableau reprenant le cout de l'étude et du suivi des travaux</b>					
<b>Marché d'étude d'équipements en vue de la réalisation d'un réseau de chaleur communal - Polytech</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant HTVA</b>	<b>TVA 21%</b>	<b>Montant TVAC</b>	<b>Date d'exécution du paiement</b>
Notification du marché	20%	5.900€	1.239€	7.139€	17.847,50€ payé le 17/01/2012 → ce montant ne sera pas subsidié par le DR car date d'avant la signature de la convention faisabilité 2015 (signée le 11 avril 2016)
Notification de réception (ou d'approbation) de « l'avant-projet »	30%	8.850€	1.858,5€	10.708,5€	
Notification de réception (ou d'approbation) du « projet définitif »	20%	5.900€	1.239€	7.139€	30/11/2017
Suivi de la mise en œuvre du projet	15%	4.425€	929,25€	5.354,25€	
Le solde (15 %) est exigible à la réception des travaux	15%	4.425€	929,25€	5.354,25€	
<b>Sous-total</b>		<b>29.500€</b>	<b>6.195€</b>	<b>35.695€</b>	
<b>Avenant 1-- Polytech</b>	<b>N° poste</b>	<b>Montant HTVA</b>	<b>TVA 21%</b>	<b>Montant TVAC</b>	<b>Date d'exécution du paiement</b>
Fourniture de l'avant-projet corrigé	1	3.000€	630€	3630€	03/10/2016
Après corrections apportées à l'avant-projet	2	1.250€	262,5€	1512,5€	20/03/2017
Après réalisation de 3 présentations	3	937,50€	196,88€	1.134,38€	25/10/2017
Après réalisation de l'essai de sol	4	800€	168€	968€	03/10/2016
<b>Sous-total</b>		<b>5.987,5€</b>	<b>1257,38€</b>	<b>7.244,88€</b>	
<b>Avenant 2 -- Polytech</b>		<b>Montant HTVA</b>	<b>TVA 21%</b>	<b>Montant TVAC</b>	<b>Date d'exécution du paiement</b>
Phase Permis d'urbanisme – (30% de 6420€ HTVA)		1.926€		2.330,46€	5.437,74€ - Le 19/06/2018
Phase projet (40% de 6420€ HTVA)		2.568€		3.107,28€	
Phase chantier (15% de 6420€ HTVA)		963€		1.165,23€	
Réception provisoire des travaux (15% de 6420€ HTVA)		963€		1.165,23€	
<b>Sous-total</b>		<b>6.420€</b>		<b>7.768,20€</b>	
<b>Polytech</b>		<b>Montant HTVA</b>	<b>TVA 21%</b>	<b>Montant TVAC</b>	<b>Date d'exécution du paiement</b>
Permis unique		2.000€		2.420€	02/12/2021
<b>INASEP</b>		<b>Montant (pas de TVA)</b>			<b>Date d'exécution du paiement</b>
Coordination sécurité projet		4.705,24€			4/11/2019
Coordination sécurité chantier BAT		5.085,24€			
<b>Sous-total</b>		<b>9.790,48€</b>			

## VICIGAL

### Avancement physique en 2022 :

11 mars 2022 : signature par la Ministre de l'avenant à la Convention-exécution transcommunal
11 février 2022 : Approbation de la prolongation de l'Arrêté ministériel Mobilité – Tranche 1
22 février 2022 : Comité d'accompagnement
Notification de l'Arrêté ministériel Mobilité – Tranche 2
20 octobre 2022 : Octroi du subside Mobilité – Tranche 3
21 novembre 2022 : Attribution du marché par le Collège à Colas
23 novembre 2022 : Attribution du marché par le Collège de Gesves

### Avancement financier en 2022 :

En date du 9 décembre 2016, la commune d'Ohey a reçu la convention-exécution transcommunale 2016 signée par le Ministre. Le montant à engager de 666.845,28€ concernant la provision pour l'étude du projet porte le numéro de visa 1621595 et est daté du 07/12/2016.

FP intercommunale « Vicigal, création du voie verte au cœur du Condroz namurois » Commune Ohey	TOTAL (TFC)	Développement rural	
		Taux	Intervention
Acquisition :			
Partie DR à 90 %	42.205,56	90 %	37.985,00
Travaux :			
Partie DR + Pouvoirs locaux :	457.794,44	89 %	406.835,00
Partie DR + Mobilité (Di Antonio) :	353.866,06	50 %	176.933,03
Financement DGO1 :	34.200,00	0 %	0,00
Apport propre communal :	15.534,90	0 %	0,00
Honoraires et frais :			
Partie DR :	90.184,50	50 %	45.092,25
Partie DGO1 :	5.526,10	0 %	0,00
Total euro (TFC)	999.311,57		666.845,28

Le coût global du projet transcommunal est estimé à 3.341.664,88 €.

Le coût de la partie du projet se rapportant à la commune d'Ohey est estimé à 999.311,57 €

Un avenant à la convention d'exécution transcommunal a été soumis à la Ministre. L'estimation financière est remplacée par l'estimation suivante :

<b>Création d'une dorsale de mobilité active au cœur du Condroz namurois</b>	<b>TOTAL (TFC)</b>	<b>Développement Rural</b>		<b>Pouvoirs locaux, Mobilité, Tourisme</b>		<b>COMMUNE</b>	
		<b>Taux Intervention</b>		<b>Taux Intervention</b>		<b>Taux Intervention</b>	
<b>Acquisition :</b>	5.273,85	90%	4.746,47			10%	527,38
<b>Travaux :</b>							
<b>Partie DR à 90,00 % :</b>	494.726,14	90%	445.253,53			10%	49.472,61
<b>Partie DR à 50.00 % :</b>	376.575,13	50%	188.287,57	40%	150.630,05	10%	37.657,51
<b>Honoraires et frais :</b>							
<b>Partie DR à 50 % :</b>	87.130,13	50%	43.565,07	40%	34.852,05	10%	8.713,01
<b>TOTAL EURO (TFC)</b>	<b>963.705,25</b>		<b>681.852,64</b>		<b>185.482,10</b>		<b>96.370,51</b>

Le coût global du projet transcommunal est estimé à 4.473.840,04 €.

Le coût de réalisation de la partie du projet se rapportant à la commune d'OHEY est estimé à 963.705,25 €, éligibles en développement rural.

La subvention est portée et plafonnée au montant de 681.852,64 €, nécessitant un engagement complémentaire de 15.007,36 € à charge des crédits du développement rural.

Le 20 octobre 2022, un subside – Mobilité tranche 3 de 474.499,56 € a été octroyé à Ohey.

	<b>Budget total</b>	<b>Dvlp Rural</b>	<b>Pouvoirs locaux</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Commune</b>
<b>Ohey</b>	1.490.927	681.852,64	5.180	654.801,66	149.092,70

Le coût global du projet transcommunal est estimé à 5.917.863,92 €.

L'auteur de projet désigné (Inasep) le 31 mai 2017, a débuté sa mission et conformément à la convention, a facturé ses honoraires suivant la répartition suivante :

<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Date de paiement</b>
Etude avant-projet	9.916,65€	11/07/2019
Etude aménagement	16.882,98€	13/09/2021
Coordination sécurité santé	2.573,35€	13/09/2021
Coordination sécurité santé	16.015,30€	16/12/2022

**Acquisition de terrain :**

Intitulé	Montant	Date de paiement
Décompte échange de terrain – Etienne Beguin	5.273,85€	06/07/2020
Etablissement des plans d'emprises par l'Inasep	6.500,00€	22/12/2021

**Frais annexes :**

Le 29 octobre 2018 le Collège communal a désigné le laboratoire pour effectuer les essais de sol.

Intitulé	Montant	Date de paiement
Essai de sol : Labomosan	2.209,46€	11/07/2019

## Acquisition et aménagement de logement, d'un atelier rural et d'une maison multi-services à Ohey

### Avancement physique en 2022 :

19 décembre 2022 : signature de la Convention-réalisation

### Avancement financier en 2022 :

En date du 3 juillet 2018, la commune d'Ohey a reçu la convention-faisabilité signée par le Ministre. Le montant à engager de 290.483,74 € concernant l'acquisition et la provision pour l'étude du projet porte le numéro de visa 18/15200 et est daté du 3 juillet 2018.

<i>Acquisition et aménagement de logement et mms et atelier au cœur d'Ohey</i>	TOTAL (TFC)	Développement Rural		Projet maison medic TVAC		COMMUNE	
		Taux	Intervention	Taux	Intervention	Taux	Intervention
<b>Acquisitions :</b>							
Partie DR à 80% :	311 100.00	80.00%	248 880.00	0%	0.00	20.00%	62 220.00
<b>Travaux :</b>							
Partie DR à 80% :	1.000.000	80.00%	800 000,00	0%	0.00	20.00%	200 000,00
Partie DR à 50% :	64 149.59	50.00%	32 074.80	0%	0.00	50.00%	32 074.80
<b>Maison médicale (hors DR) :</b>	316 611.00	0.00%	0.00	63.17%	200 000.00	36,80%	116 611.00
<b>Honoraires Maison medic (hors DR) :</b>	49 084.22	0.00%	0.00	0.00%	0.00	100.00%	49 084.22
<b>TOTAL EURO (TFC)</b>	<b>1 740 944.81</b>		<b>1 080 954.80</b>		<b>200 000.00</b>		<b>459 990,01</b>

Le coût global est estimé à 1.740.944,81 €.

Le montant global estimé de la subvention est de 1 080 954.80 €.

Le montant de la subvention relatif à l'acquisition s'élève à 248 880.00 €.

En date du 19 décembre 2022, la commune d'Ohey a reçu la convention-réalisation signée par le Ministre délégué. Le montant complémentaire de 1.006.662,02 € a été engagé sur le numéro de visa 22/10825 du 28/12/2022.

<i>Aquisition et aménagement de logements, mms et atelier au cœur d'Ohey</i>	TOTAL	Développement Rural		Projet maison médic TVAC		COMMUNE	
	(TFC)	Taux	Intervention	Taux	Intervention	Taux	Intervention
<b>Acquisitions :</b>							
Partie DR à 80,00 % :	311.100,00	80,00%	248.880,00	0,00%	0,00	20,00%	62.220,00
<b>Travaux :</b>							
Partie DR à 80,00 % :	1.000.000,00	80,00%	800.000,00	0,00%	0,00	20,00%	200.000,00
Partie DR à 50,00 % :	496.531,52	50,00%	248.265,76	0,00%	0,00	50,00%	248.265,76
Partie DR à 0,00 % :	191.653,48	0,00%	0,00	52,18%	100.000,00	48,00%	91.653,48
Partie DR à 0,00 % :	353.849,06	0,00%	0,00	28,26%	100.000,00	72,00%	253.849,06
Partie DR à 0,00 % :	519.618,31	0,00%	0,00	0,00%	0,00	100,00%	519.618,31
<b>Honoraires et frais :</b>							
Partie DR à 0,00 % :	219.827,36	0,00%	0,00	0,00%	0,00	100,00%	219.827,36
<b>TOTAL EURO (TFC)</b>	<b>3.092.579,73</b>		<b>1.297.145,76</b>		<b>200.000,00</b>		<b>1.595.433,97</b>

Le coût global est estimé à 3.092.579,73 €.

Le montant global estimé de la subvention est de 1.297.145,76 €.

Le montant de la subvention relatif à l'acquisition s'élève à 248 880.00 €.

Frais relatifs à l'acquisition du bâtiment et des terrains Rue de Ciney à Ohey :

Intitulé	Montant	Date de la déclaration de créance DGO3	Montant reçu du DR
Acquisition	100.000,00 €	16 janvier 2019	82.141,18€
Frais notariaux	2.676,47 €		

Dépenses annexes :

Intitulé	Montant	Date d'exécution du paiement
Réalisation d'une étude de caractérisation par Geolys – facture 1	7852,90€	03/07/2018
Réalisation d'une étude de caractérisation par Geolys – facture 2	8374,41€	25/09/2018
Réalisation d'une étude de caractérisation par Geolys – facture 3 – Compléments demandés par la DAS (nouvelle campagne de délimitation, réunions)	972,54€	14/11/2019

L'auteur de projet désigné le 7 janvier 2019, a débuté sa mission et conformément au cahier spécial des charge, a facturé ses honoraires suivant la répartition suivante :

Intitulé	Montant	Date d'exécution du paiement
Avenant 1 phase 1- étude dépollution	3.212,55€	2/07/2019
Avant-projet	13.413,76€	16/09/2019
Avenant 1 phase 2 - étude dépollution	3.212,55€	22/10/2019
Avenant 1 phase 3 - étude dépollution	3.012,90€	22/10/2019
Dépôt permis	24.407,52€	10/12/2019

Avenant 2 – essais de sol	770€	20/04/2020
Approbation projet définitif	24.407,52€	31/12/2020
Avenant 3 – actualisation des honoraires	20.328,00€	01/06/2021
Avenant 4 – projet phase 1 réactualisation	48.400,00€	22/11/2022
Avenant 5 – phase 1	18.150,00€	22/11/2022

Le 26 aout 2019, l'entrepreneur pour la dépollution du site a été désigné. Il a facturé ses interventions de la manière suivante :

<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>	<b>Date d'exécution du payement</b>
Travaux de dépollution	32.234,40€	16/12/2019



## Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Evelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comognes » au cœur du village

### Avancement physique en 2022 :

Finalisation du projet : le projet n'a pas pu être présenté en convention-réalisation

### Avancement financier en 2022 :

En date du 27 août 2019, la commune d'Ohey a reçu la convention-faisabilité signée par le Ministre. Le montant à engager de 25.208,61€ concernant la provision pour l'étude du projet porte le numéro de visa 1917488 et est daté du 22/08/2019.

Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Evelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comognes »	TOTAL	Développement Rural		COMMUNE	
	(TFC)	Taux	Intervention	Taux	Intervention
<b>Travaux :</b>					
Partie DR à 60% :	500.000,00	60%	300.000,00	40%	200.000,00
Partie DR à 50% :	313.077,65	50%	156.538,83	50%	156.538,82
<b>Honoraires et frais :</b>					
Partie DR à 50% :	95.266,30	50%	47.633,33	50%	47.633,32
<b>TOTAL EURO (TFC)</b>	<b>908.344,30</b>		<b>504.172,16</b>		<b>404.172,14</b>

Le coût global est estimé à 908.344,30 €.

Le montant global estimé de la subvention est de 504.172,16 €.

### Aucune facturation de la part de l'auteur de projet n'a eu lieu jusqu'à présent.

Le 21 octobre 2019, l'entrepreneur pour les essais de sols et à la plaque a été désigné. Il a facturé ses interventions de la manière suivante :

Intitulé	Montant	Date d'exécution du paiement
Essais de sol	6.675,81€	31/05/2021

Le 3 mai 2021, le cabinet d'architectes a été désigné pour réaliser l'esquisse. Il a facturé ses interventions de la manière suivante :

Intitulé	Montant	Date d'exécution du paiement
Esquisse	11.603,00€	11/02/2022

### 3. Rapport comptable

#### **Projet d'aménagement de cœur de village d'Evelette :**

Situation du patrimoine acquis/rénové : propriété communale dont la gestion a été confiée à une association créée dans ce but : ASBL Isbanette. La convention de prise de gestion à titre précaire a été approuvée par le Conseil communal en date du 23 septembre 2021. La Commune met gratuitement le bâtiment à disposition.

Durant la première année qui suit la signature, la commune d'Ohey se charge de payer les charges liées au bâtiment.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'ASBL Isbanette gère de manière autonome la salle Isbanette.

#### **Projet de réseau de chaleur :**

Etant donné que le projet de réseau de chaleur en est au stade de la Convention-réalisation et qu'il n'est pas encore terminé, il n'y a pas lieu de faire un rapport comptable à ce stade.

#### **Projet de VICIGAL :**

Etant donné que le projet de VICIGAL en est au stade de la Convention-exécution, il n'y a pas lieu de faire un rapport comptable à ce stade.

#### **Projet d'acquisition et aménagement de logement, d'un atelier rural et d'une maison multi-services à Ohey :**

Etant donné que le projet d'acquisition et aménagement de logement, d'un atelier rural et d'une maison multi-services à Ohey en est au stade de la Convention-réalisation, il n'y a pas lieu de faire un rapport comptable à ce stade.

#### **Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Evelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comoignes » au cœur du village :**

Etant donné que le projet d'aménagement d'un espace de convivialité et du cheminement en est au stade de la Convention-faisabilité, il n'y a pas lieu de faire un rapport comptable à ce stade.

### 4. Bilan de la CLDR

2022 marque la dernière année de validité du PCDR de OHEY qui désire par ailleurs se lancer le plus rapidement possible dans une nouvelle opération de développement rural (comme elle l'a signalé à l'administration et à la ministre en charge par voie de décision du conseil communal). Cela n'a pas empêché la commune d'être dynamique et ce à divers niveaux :

- L'accueil d'un nouveau membre au sein de la CLDR et représentant le village de JALLET.
- La finalisation du projet pilote d'une charte de convivialité commune à l'ensemble des communes couvertes par les GAL Tiges et Chavées / Condroz-Famenne et sa présentation au grand public.
- L'organisation de 3 réunions ainsi que d'une séance d'informations sur le fonctionnement du PCDR à destination des habitants de Goesnes (village qui n'est plus représenté dans la CLDR).
- L'avancement de plusieurs projets importants. Citons principalement :
  - o Mise en place d'un réseau chaleur : le marché a été réattribué. Après recours auprès du conseil d'état par un soumissionnaire, la commune a pu réattribuer le projet et passer à l'étape suivante.
  - o Initiation d'un budget participatif qui sera concrétisé en 2023.
  - o Le site Internet ([www.developpementruralohey.info](http://www.developpementruralohey.info)) a été tenu à jour au cours de l'année.
  - o La finalisation et le passage en convention réalisation du projet de maison Multiservices.
  - o La mise en œuvre de plusieurs projets dans le cadre de l'appel « BiodiverCité » 2021 et réponse à l'édition 2022.

## 5. Programmation à 3 ans

Les futurs projets pour lesquels la commune envisage une demande de convention sont les suivants : (programmation à 2 ans car 2022 est la fin de validité du PCDR)

	NUMERO ET INTITULE DU PROJET
2022	<p><u>Projet en cours</u>  <b>Fiche projet intercommunale Gesves-Ohey-Assesse-Yvoir : « VICIGAL, création d'une voie verte au cœur du Condroz namurois »</b>            Convention-exécution transcommunale</p>
	<p><u>Projet en cours</u>            Fiche 5, lot 1 :  <b>Mise en place d'un réseau de Chaleur sur chaufferie bois pour les bâtiments communaux et bâtiments voisins à Ohey</b>            Convention-réalisation</p>
	<p><u>Projet en cours</u>            Fusion de la fiche 9, 16 et 18 du lot 2  <b>Aménagement de logements tremplins, d'un atelier rural et d'un espace multiservices au centre du village d'Ohey</b>            Convention-réalisation</p>
	<p><u>Projet en cours</u>            Actualisation de la fiche 1 du lot 1 – phase 2  <b>Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Evelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comognes » au cœur du village</b>            Convention-faisabilité</p>
	<p>Fiche 19, lot 2 :  <b>Construction de logements intergénérationnels et "tremplin" sur le site des Essarts communaux à Haillot</b></p>
	<p><b>Création d'un lieu de rencontre pour les habitants d'Haillot</b></p>
2023	<p>Il est proposé de se concentrer sur ceux actuellement en cours et le suivi du budget participatif lancé en 2022.</p>

## ANNEXE 1 : Situation générale de l'opération

### 1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
Lot 0	2	Aménagement de 3 logements sociaux dans l'ancienne école de Jallet	450000€	Région Wallonne (Ancrage), Commune
Lot 0	4	Poursuite de la valorisation de la Pierre du Diable à Haillot	10400€	Commune/ Province de Namur
Lot 0	6	Rénovation de la salle Isbanette	396.015,77 € TVAC	Fonds propres commune
Lot 0	9	Traitement des eaux chargées en phytosanitaires par procédé biologique (biofiltres)	2000 €	Fonds propres commune et mise en place d'un subside pour les agriculteurs de 2500€
Lot 0	10	Actualisation permanente du site internet communal « portail local »		
Lot 3	5	Elaboration d'une charte sur la vie en milieu rural		

### 2. Tableau des projets en cours.

Priorité du PCDR	Numéro projet et intitulé du projet	Stade d'avancement du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 1</b> : Aménagements légers de sécurité routière (phase 1), réalisation d'un PCM avec aménagements progressifs du réseau routier communal pour	<u>2022</u> : PICM : - La Région s'oriente vers des appels à projet ponctuels pour la mobilité (PIMACI) – fin de l'année 2022 contact avec le SPW et possibilité d'introduire une nouvelle demande d'un PCM –	Estimation au 18/02/2012 : 3.200.000 €	Fonds propres commune/RW

	une meilleure complémentarité entre les différents usagers et une protection accrue des usagers faibles dans les cœurs de village (phase 2)	<p>contacts en cours avec Gesves et Assesse pour un plan supra communal ou une demande pour la commune d'Ohey uniquement – si pas de retour du cabinet du ministre, orientation d'un budget communal pour faire appel aux services d'une société externe spécialisée dans la mobilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PIMACI : introduction du dossier de la commune d'Ohey – attente de réponse du SPW.</li> </ul> <p>Voirie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1er marché marquage sol réalisé – réception provisoire à finaliser.</li> <li>- Rencontre avec le gestionnaire voiries régionales pour faire suite au plan d'action de la Région</li> <li>- Visites suite (dates et liste des rues ou principaux dossiers) + suivi au conseil communal.</li> </ul> <p>Commission sécurité routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de réunion – relance en 2023.</li> </ul>		
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 2 :</b> Entretien, signalisation, promotion des voies lentes et création de connections manquantes de voies lentes, remise en état des communications vicinales perdues	<p><u>2022 :</u> Semaine de la mobilité 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaine de la mobilité avec pour thème « le vélo dans tous ses états » : en collaboration avec le GAL : défi du personnel communal, balade à vélo lors de la fête du personnel, atelier vélo, randonnée en partenariat avec le centre sportif + soirée ciné/débat.</li> </ul> <p>Transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 réunions OCBM Namur (Ohey fait partie de cet organe) et 2 réunions OCBM Liège Verviers (Ohey est invité à cet organe vu sa position limitrophe avec la province de Liège) : plus spécifiquement pour la création d'une ligne Ohey vers Marchin et Huy – analyse en cours pour cette ligne.</li> <li>- Proxybus (PCS Ohey / Assesse) Plusieurs réunions et du concret – rencontre avec le TEC – parcours en cours de définition + rencontre avec les membres du CCCA pour la présentation du projet + article dans le bulletin communal pour la promotion du</li> </ul>	<p><u>Pour le projet VICIGAL :</u> 42.000€ pour les acquisitions de terrain, 96.000€ pour les honoraires d'auteur de projet et 1.490.927€ pour les travaux</p>	Fonds propres commune + SPW pour état des lieux / subside PTP (RW) / Sentier.be/

		<p>projet.</p> <p>Chemins et sentiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun projet en 2022.</li> </ul> <p>Mobilité active :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet ayant pris du retard, il est finalement intégré dans le PIMACI.</li> <li>- ViciGAL : chemin cyclo pédestre</li> </ul> <p>Lancement du marché et réception des offres – subside complémentaire suite au dépassement de l'estimation – approbation de l'attribution en décembre 2022.</p>		
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 3</b> : prise en charge du vieillissement de la population, tant du point de vue des infrastructures que des services et des animations	<p><u>2022</u> :</p> <p>PCS (en partenariat avec la Commune d'Assesse) :</p> <p>Poursuite de l'opération coup de pouce en vue créer des solidarités de quartiers au sein des villages d'Ohey (croisement d'offres et de demandes de bénévolat au service des Aînés). Après un travail de terrain de récoltes des offres et des demandes dans une partie de la commune, cette année, nous avons poursuivi cette action dans les villages d'Haillot et de Goesnes.</p> <p>Poursuite des différents ateliers notamment intergénérationnels :</p> <p>Les projets ont dû être suspendus du fait de la crise sanitaire.</p> <p>Maintien du service du taxi social avec 2 chauffeurs ainsi que du service de voiturage avec 5 chauffeurs bénévoles (courses, rendez-vous médicaux, etc.).</p> <p>Au niveau du centre sportif :</p> <p>Organisation d'activités hebdomadaires pour les seniors : badminton, stretching, randonnée cyclo ainsi que l'organisation de marches 4 à 5 fois par an avec déjeuner ou dîner.</p> <p>Journée Seniors à Houyet : vélo et promenade avec 50 participants.</p> <p>« Vieillesse de la population » :</p> <p>Poursuite du travail du CCCA (Conseil Communal Consultatif des</p>		CPAS, Commune

		<p>Aînés) depuis son installation en octobre 2020, aide bénévole aux Seniors dans les différents quartiers, étude de projets développés avec le soutien du Fonds Anne-Jo GALER (Fondation Roi Baudouin).</p> <p>Fonds Anne-Jo GALER, ouvert depuis 2017, pour subvention aux actions envers les aînés oheytois afin de contribuer à leur maintien à domicile le plus longtemps possible.</p> <p>Chaque année, engagement pendant 2 semaines de jeunes dans le cadre de l'opération « Eté Solidaire, je suis partenaire » de la Région Wallonne (en 2022, 8 jeunes) activités intergénérationnelles</p>		
<b>Lot 1</b>	<p><b>Fiche 4 :</b>  <del>Construction d'un centre d'interprétation de l'arbre à Haillot.</del>  Lieu de rencontre pour les habitants d'Haillot</p>	<p><u>2022 :</u> /</p>		
<b>Lot 1</b>	<p><b>Fiche 5 :</b> Mise en place d'un réseau de chaleur sur chaufferie bois pour les bâtiments communaux et bâtiments voisins à Ohey</p>	<p><u>2022 :</u>  Attribution du marché au mois décembre 2022 à CORRETECH.</p>	<p>1.437.544,04€  TVAC  Dont 652  100,05 € TVAC  via le DR, et  785.443,99€  TVAC via la  commune</p>	<p>Subside DR,  Fonds propres  Commune</p>
<b>Lot 1</b>	<p><b>Fiche 6 :</b> Construction d'une maison de l'Entité à Evelette (phase 1) : mise en place d'infrastructures villageoises de soutien aux dynamiques locales et/ou aide à la mise en œuvre de dynamiques locales (phase 2)</p>	<p><u>2022 :</u>  Cette fiche prévoyait la transformation et agrandissement de la Maison des jeunes en maison de l'entité. La commune, sur fonds « FRIC », a élaboré un projet d'agrandissement de la Maison des jeunes.  Voir fiche 9 lot 1.</p>	<p>Estimation au  18/02/2012 :  864.600 €  TVAC</p>	
<b>Lot 1</b>	<p><b>Fiche 7 :</b> Sensibilisation et mise en œuvre du développement durable, mise en place d'actions continues et variées pour développer progressivement une véritable culture participative</p>	<p><u>2022 :</u>  BiodiverCité :  Ce groupe de travail a pour mission de continuer les actions inscrites dans le PCDN d'Ohey et d'assurer le suivi de l'appel à projets « BiodiverCité ».  Organisation de réunions plénières : convocation, animation, compte-rendu, suivi des décisions.</p>		<p>Fonds propres  commune,  subside RW  (BiodiverCité)</p>

		<p>Plusieurs actions de petite ou de moyennes ampleurs mais toujours « impactantes » sont menées tout au long de l'année.  Rédaction de nouvelles fiches-projets avec demande de subsides pour 2022/2023 :</p> <p>Fiche 1 – Distribution de plants de haies et d'arbres fruitiers  Fiche 2 – Semaine de l'Arbre 2023  Fiche 3 – Projet "Dehors" – formation du personnel enseignant communal de Perwez  Fiche 4 – Aménagement du passage de gué le long du chemin de l'Orgalisse à Jallet  Fiche 5 - Potager didactique  Fiche 6 - Atelier taille des fruitiers  Fiche 7- Eco pâturage  Fiche 8 – Panneaux didactiques bois d'Ohey et Haillot  Fiche 9 – Conférence sur le compostage</p> <p>Suivi des différents projets 2021 et 2022 : suivi administratif, support logistique (marchés, commande de matériaux, de services...), planification des tâches, entretien du potager didactique et mise en place d'une convention pour l'éco pâturage</p> <p>Be Wapp + nettoyage cours d'eau – scouts</p>		
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 8</b> : Soutien aux maisons des jeunes et aux jeunes non-structurés de l'ensemble du territoire pour le développement d'une politique communale de la jeunesse et ce, en collaboration avec la maison des jeunes d'Evelette	<p><u>2022</u> :</p> <p>Soutien au projet de décentralisation toujours d'actualité – travail sur la relance de la décentralisation mis en priorité grâce à l'engagement d'une animatrice (contrat de remplacement) actions vers les enfants fréquentant la plaine de vacances (partenariat avec Ocarina) – journée porte ouverte à Haillot en septembre.</p> <p>Partenariat entre la MJGO et Infor'Jeunes – projets et permanences.</p>	Estimation au 18/02/2012 : 25000€ par an	Fonds propres commune
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 9</b> : Rénovation de la Maison des Jeunes d'Evelette ou de toute infrastructure en lien avec une politique communale de la jeunesse pour l'ensemble du territoire communal	<p><u>2022</u> :</p> <p>La MJE devient la MJGO (maison des jeunes du grand Ohey)  Travail sur la communication et la visibilité de l'asbl</p>	<p>164.220 €  TVAC prévu dans la fiche projet</p> <p>Environ 28786 € pour le sol de</p>	Fonds propres commune : 70% UREBA : 30%



			dance en 2012	
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 10 :</b> Préservation d'une zone humide et aménagement d'un espace vert public à Libois	<u>2022 :</u> Réunion avec l'AWAP pour l'agrandissement de la mare et la création d'une zone humide. Eco pâturage sur le site de Libois.		Fond propre commune
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 11 :</b> Préservation et valorisation du patrimoine culturel immatériel.	<u>2022 :</u> De nombreuses initiatives (expositions – balades – concours illumination des fêtes) – engagement d'un agent en charge de l'entretien des sentiers et autres tâches dans le domaine du patrimoine – sentiers d'art une nouvelle œuvre sur le territoire de la commune – petit patrimoine wallon sur les villages de Perwez, Haillet et Ohey.	Rénovation Maison Streel : 300000€ TVAC	Fonds propres commune / Syndicat d'Initiative  Subside CGT de 60 à 80% pour les travaux de la Maison Streel, 40 ou 20 % restant à charge de la Commune
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 12 :</b> Développement d'une offre diversifiée extrascolaire (sports, culture, sciences, nature).	<u>2022 :</u> Organisation de la journée « Ohey enfants admis » en juin durant les jours blancs, présence des opérateurs de stage et d'activités pour les enfants et les jeunes sur le site du parc Rosoux : ouvert aux élèves de P2 des 4 écoles communales en matinée et l'après-midi ouvert aux familles. Opération « Ohey toi aussi prends ta place » en novembre 2022 : possibilité pour les enfants de découvrir des activités professionnelles.		Fond propre commune, Union Européenne et Région Wallonne
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 13 :</b> Développement de services répondant aux demandes de déplacement des personnes en difficulté de mobilité	<u>2022 :</u> Maintien du service du taxi social avec 2 chauffeurs ainsi que du service de voiturage avec 5 chauffeurs bénévoles (courses, rendez-vous médicaux, etc.).		Fonds propres commune /CPAS
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 14 :</b> Placement de panneaux signalétiques sur le terrain mentionnant le patrimoine naturel, bâti, paysager mais également les projets en cours	<u>2022 :</u> /	Estimation 18/02/2012 : entre 23000 et 55000 € HTVA	Fonds propres commune / GAL (Leader +)/ BEP/ Contrat de

				rivière (RW)
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 16 :</b> Analyse d'opportunité et aménagement de plaines de jeux	<u>2022 :</u> En effet, il y a dans chaque village une plaine de jeux (hormis à Goesnes). L'agent du CPAS, qui avait suivi en 2021 la formation pour l'entretien et le contrôle des plaines de jeux, a fait l'état des lieux de l'ensemble des infrastructures des plaines de jeux et se charge de l'analyse régulière de la situation.	Estimation au 18/02/2012 : 147000€	Fonds propres commune/ InfraSports
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 17 :</b> Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette à Evelette.	<u>2022 :</u> Fin de la convention avec l'asbl Isbanette. Occupation à titre gratuit sauf les charges.	Total de 832.742,53€ TVAC avec une part de subside du Développement Rural de 561.121,13€ TVAC et une part communale de 271.621,40€ TVAC.	Subside DR, Fond propre commune
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 18 :</b> Action de soutien à l'économie locale et création d'une table ronde des acteurs locaux, création d'une ADL.	<u>2022 :</u> Organisation des apér'Oheytois en partenariat avec Ohey.Pro + opération « Ohey toi aussi prends ta place » : possibilité pour les enfants de découvrir des activités professionnelles – contact avec l'asbl Ohey.Pro pour la promotion et la recherche d'indépendants prêts à ouvrir leurs portes aux enfants.		Fond propre commune et fond du GT (sponsors et activités)
<b>Lot 1</b>	<b>Fiche 19 :</b> Restauration du petit patrimoine historique et religieux	<u>2022 :</u> Un devis a été réalisé pour la restauration de toutes les statues dans les églises. Ne disposant pas de moyen les travaux sont toujours à faire. Par ailleurs convention votée au conseil du 16-12-2021 pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine par Qualité Village Wallonie Budget 7.500 €/an avec un subside de la Province de Namur de 2.400€. Projet de « recensement du Petit patrimoine Wallon (PPPW) » dans les villages de Haillot, Ohey et Perwez réalisé par l'Asbl « Qualité-Village-Wallonie » : suivi administratif du dossier. Réaménagement du site du Pilori de Goesnes : suivi administratif du		Fonds propres et subside du Petit Patrimoine Populaire Wallon

		dossier avec l'AWAP, réalisation probable en 2023. Renouvellement du panneau explicatif du site de « La pierre du Diable » à Haillot.		
--	--	--	--	--

<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 1</b> : Aménagement et équipement d'une aire de transformation et de commercialisation de produits agricoles et forestiers locaux	<u>2022</u> : Marché artisanal tous les jeudis avec des producteurs locaux. Faisabilité d'un marché artisanal en cours.		
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 2</b> : Adoption de règlements d'urbanisme dédiés aux quartiers et villages	<u>2022</u> : Approbation du canevas des chartes urbanistiques par le Collège communal. Début du travail de rédaction.		
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 3</b> : Sécurisation de la circulation lente le long de la RN 921 Andenne-Ciney et la rendre conviviale (lien avec fiche 1 lot 1)	<u>2022</u> : Ajout de dimer sur les points lumineux de la RN 921 via l'AIEG qui permettra un éclairage adapté (diminution de l'intensité ou fermeture de l'éclairage et cela pour faire face à la crise énergétique.)		Subside RW pour CCATM
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 4</b> : Promotion de l'éco-consommation, utilisation des produits locaux, promotion des circuits courts dans l'alimentation (secteurs public et privé)	<u>2022</u> : Constitution et consolidation d'un groupe autonomie afin d'offrir un conseil indépendant, de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les éleveurs et de pérenniser la dynamique initiée sur le territoire. 15 fermes bénéficient d'un suivi individuel technique sur une thématique (prairies, céréales-protéagineux, santé animale, rations, environnement) et de conseils collectifs (newsletter, groupe whatsapp, coins de champ). Projet en partenariat avec : GAL Condroz-Famenne, Fourrages Mieux, ARSIA, AWE, CEPICOP.  Organisation de coins de champs (bilan des essais de mélanges fourragers accompagnés par le GAL et Fourrages-Mieux, essais variétaux céréales, sursemis de prairies...);  Poursuite de la diffusion du recueil de fiches « A la découverte de l'autonomie alimentaire : témoignages d'éleveurs du Condroz à l'Ardenne en passant par la Famenne » : outil de capitalisation du projet et de partage d'expérience d'éleveur-à-éleveur ;		Fond propre commune

<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 5</b> : Création d'initiatives de valorisation de productions locales	<u>2022</u> : Poursuite du « petit marché d'Ohey » (tous les jeudis), du point relai « Cocoricoop » (vendredi) mise à disposition d'un autre local. Soupe populaire, distribution de soupe avec des produits locaux.		Subvention FWB (ACRF), Fond propre commune
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 6</b> : Protection, aménagement, entretien et sensibilisation à l'eau et à son cycle	<u>2022</u> : - Ici commence la mer. Placement des macarons. - webinaires concernant protection des berges et curage des cours d'eau - CRMA : réalisation de la mise à jour de l'inventaire aux atteintes à la bonne qualité de l'eau des cours d'eau de la commune - Réunion avec l'AWAP pour l'agrandissement de la mare et la création d'une zone humide à Evelette dans le cadre de l'appel à projet « BiodiverCité » lancé par les GAL Tigres et Chavées et Condroz Famenne. - Attribution du marché à l'attribution du collecteur Perwez Haillot et la rue grand vivier. - Réalisation du chantier d'une pose de canalisation dans le bois d'Haillot pour éviter les eaux usées. - Création des mares avec le projet life.		Subvention RW (contrat de rivière) et fond propre commune
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 7</b> : Production d'énergies renouvelables	<u>2022</u> : En attente de la convention d'exécution du réseau de chaleur.  Pose de panneaux photovoltaïques sur le centre sportif. Remplacement point d'éclairage par du led. Engagement d'un agent Pollec.		
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 8</b> : Création, aménagement et gestion de vergers publics et autres espaces verts naturels (bords de rivière, jardins, ...) en intégrant une gestion différenciée et d'autres actions en faveur de la biodiversité	<u>2022</u> : Reverdurisation du cimetière de Goesnes  Annuel - gestion des plantes exotiques envahissantes le long des cours d'eau de la commune : - Balsamines de l'Himalaya : gestion coordonnée et intégralement réalisée par le Contrat de Rivière (sauf pour le ruisseau de Vyle : collaboration avec le Service Technique Provincial) + la commune a contacté certains particuliers ayant cette plante chez eux pour les informer et leur demander de les gérer.		Fond propre commune

		Berces du Caucase : gestion réalisée par le Contrat de Rivière et la cellule invasives du SPW (introduction annuelle d'une demande d'intervention par la commune).		
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 9</b> : Aménagement d'une infrastructure de type multiservices en faveur d'animations pour la petite enfance, pour les aînés et pour des activités intergénérationnelles	<p><u>2022</u> :</p> <p>En août, la Commune a sollicité une prolongation de l'arrêté ministériel sur base d'un accord de principe de la Ministre. Fin novembre, le Conseil a approuvé le projet définitif. Le 15 décembre la Convention réalisation a été signée par le Ministre délégué.</p> <p>Relance et projet définitif à réceptionner.</p> <p>Maison CP : Point police, Batopin, Atelier rural, EPN et salle polyvalente</p>		Fond propre commune /GAL (Leader) pour le potager
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 10</b> : Amélioration de la desserte de la commune par les transports en commun et aménagement de parkings vélos aux arrêts de bus principaux	<p><u>2022</u> :</p> <p>Voir explication au point « lot 1 fiche 2 » et les différents contacts pour les 2 lignes transport public (Ohey vers Marchin et Huy + renforcement de la ligne 13 Andenne / Ohey (via Haillot)</p>		
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 11</b> : Soutien et contrôle communal à l'épuration individuelle des eaux usées et à des formules d'épuration semi-collectives dans certaines zones ayant un statut d'épuration individuelle	<p><u>2022</u> :</p> <p>/</p>		
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 12</b> : Création d'une ou de plusieurs petite(s) zone(s) d'activités artisanales	<p><u>2022</u> :</p> <p>/</p>		
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 13</b> : Développement de l'action culturelle locale ; renforcement des collaborations avec les centres culturels proches, voire (à terme) création d'un centre culturel local	<p><u>2022</u> :</p> <p>Maintien des collaborations avec le centre culturel d'Andenne et rencontre avec des représentants du centre culturel de Marchin, avec ce dernier : travail sur la lecture à initier Projet « les saisons aux villages » : 1er mai dernier des 4 concerts à l'église de Haillot Soutien à une troupe du village de Perwez – Cirqu'Idyllique spectacle sur le site de la plaine à Haillot Soutien au Blue Bird Festival en juillet.</p>		FWB / Fond propre commune

<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 14</b> : Organisation d'animations sur le thème du patrimoine et des paysages	<u>2022</u> : Soirées de prospective paysagère avec les CLDR de Assesse et Ohey. Le projet « Paysage » vise à améliorer la compréhension de la dynamique territoriale spécifique au Condroz chez différents publics pour lesquels des outils adaptés sont créés, et utiliser le paysage comme porte d'entrée pour sensibiliser à la richesse du cadre de vie en Condroz et aux enjeux du développement rural durable.		
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 15</b> : Adaptation des sites de "la maison communale " aux nouveaux besoins de la population et des différents services actuels et à venir	<u>2022</u> : Wifi4you Équipement de la salle du Conseil pour la rediffusion de conseils communaux Acquisition d'un Eguichet. Ecuries « Rosoux » : le plan et l'esquisse ont été approuvés par Collège et Conseil CPAS fin 2021. Il est envisagé de créer 3 bureaux dont un serait accessible aux personnes PMR – modulable en salle de réunion. L'estimation des travaux a été fournie en 2022 et s'élève à plus de 100.000€. Vu l'importance du montant, il a été décidé à l'automne de mettre le dossier en suspens pour une période de 6 mois.	Subvention Union Européenne (FEADER- 40%) et Région Wallonne (40%) (total de 80%) : 11.165,05€ TVAC Part communale (20 %) : 2791,26€ TVAC	Subside CGT de 60 à 80% pour les travaux de la Maison Streeel, 40 ou 20 % restant à charge de la Commune  Union Européenne, Région Wallonne, Part communale
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 16</b> : Acquisition de terrains et/ou bâtiments, construction et/ou rénovation de bâtiments pour diversifier l'offre de logements publics (dont du logement social et d'urgence)  → Acquisition et aménagement d'un bien situé au cœur de Ohey : aménagement de logements tremplins, d'un atelier rural et d'un espace multiservices au centre du village d'Ohey	<u>2022</u> : Voir fiche 9.2 Maison CP Point Police, Atelier rural, Batopin, salle polyvalente et EPN		Fond propre commune/ RW

<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 17</b> : Mise en place d'une cogénération à l'école d'Haillot	<u>2022</u> : /		Subside UREBA/ Fond propre commune
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 18</b> : Construction de bâtiments publics (atelier rural ou hall relais) à louer à des entreprises en phase de démarrage ou de développement de leurs activités	<u>2022</u> : Un atelier rural est prévu dans le projet bénéficiant d'un subside Développement Rural « (Fusion de la fiche 9, 16 et 18 du lot 2) Aménagement de logements tremplins, d'un atelier rural et d'un espace multiservices au centre du village d'Ohey » Détails : voir fiche 16 du lot 2		
<b>Lot 2</b>	<b>Fiche 19</b> : Construction de logements intergénérationnels et "tremplin" sur le site des Essarts communaux à Haillot	<u>2022</u> : /		
<b>Lot 3</b>	<b>Fiche 1</b> : Diffusion des possibilités de recours aux structures de soutien à la création et/ou à la gestion de logements publics	<u>2022</u> : Dans le contexte dramatique de guerre en Ukraine, la Wallonie se mobilise pour accueillir les réfugiés ukrainiens sur son territoire. La Commune d'Ohey en collaboration avec le CPAS a répertorié toutes les possibilités d'hébergement temporaire de crise sur son territoire. La Commune et le CPAS d'Ohey ont mis à disposition 2 logements publics à Ohey : l'un situé au Val d'Or, l'autre à la Maison des générations. Actuellement se sont 8 adultes et 12 enfants qui sont accueilli sur le territoire communal.		
<b>Lot 3</b>	<b>Fiche 2</b> : Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et notamment l'éclairage public	<u>2022</u> : Décision de remplacer l'éclairage public actuel par du LED qui permettra une utilisation rationnelle suite à l'augmentation du prix de l'électricité.		
<b>Lot 3</b>	<b>Fiche 4</b> : Amélioration et aménagement des abords des exploitations agricoles (image du secteur agricole)	<u>2022</u> : Inauguration la charte "Vivre harmonieusement la ruralité en Condroz et en Famenne" outil pédagogique favorisant le vivre-ensemble entre agriculteurs et riverains.		
<b>Lot 3</b>	<b>Fiche 5</b> : Réalisation d'une charte sur la vie en milieu rural	<u>2022</u> : Inauguration la charte "Vivre harmonieusement la ruralité en Condroz et en Famenne" outil pédagogique favorisant le vivre-ensemble entre agriculteurs et riverains.		

<b>Lot 3</b>	<b>Fiche 6</b> : Analyse d'opportunités d'aménagements d'infrastructures adaptées aux nouveaux besoins de la population dans le domaine sportif	<u>2022</u> : Les dossiers de modernisations des installations et de recherches de réductions des coûts énergétiques sont devenus une des priorités pour tenter de continuer à pouvoir accueillir les différentes activités dans les meilleures conditions possible.		
<b>Lot 3</b>	<b>Fiche 8</b> : Mise en place d'un projet de village bioénergétique	<u>2022</u> : /		
<b>Lot 3</b>	<b>Fiche 9</b> : Investigation de la piste de la réintroduction de l'activité du cheval de trait dans l'action publique	<u>2022</u> : /		
<b>Lot 3</b>	<b>Fiche 10</b> : Création d'un petit espace culturel en milieu rural, valorisation de "La Tourette" à Evelette	<u>Finalisée</u>		
<b>Lot 3</b>	<b>Fiche 11</b> : Valorisation et entretien du patrimoine forestier	<u>2022</u> : Forêts résilientes et alluviales		



### **3. Tableau des projets en attente**

<b>Priorité du PCDR</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant(s)</b>	<b>Programmation du projet</b>
<b>Lot 1</b>	<b>6</b>	Construction d'une maison de l'Entité à Evelette (phase 1) : mise en place d'infrastructures villageoises de soutien aux dynamiques locales et/ou aide à la mise en œuvre de dynamiques locales (phase 2)			
<b>Lot 1</b>	<b>15</b>	Développement d'un bois didactique à Haillot.			
<b>Lot 3</b>	<b>3</b>	Réflexion sur la réaffectation de bâtiments religieux communaux, après leur désacralisation			
<b>Lot 3</b>	<b>7</b>	Classement de sites ou de monuments			

### **4. Tableau des projets abandonnés**

<b>Priorité du PCDR</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant (s)</b>	<b>Raison de l'abandon</b>
<b>NEANT</b>					

### **5. Tableau des initiatives nouvelles**

<b>Description du constat qui justifie l'initiative</b>	<b>Objectifs rencontrés du PCDR</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant (s)</b>	<b>Justification de l'initiative</b>
<b>NEANT</b>					

ANNEXE 2 : Tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un projet en phase d'exécution de travaux.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention faisabilité 2013 (signée le 9 janvier 2014) Convention réalisation 2016 (signée le 31 mai 2016)	PCDR classique couplé à un Agenda 21 Local PwDR-2007-20043- <sup>1</sup>	<b>Aménagement global du site situé au cœur du village d'Evelette</b>	Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette et de la Tourette en maison de village et aménagement de la petite place, « le Coin des Macrales » en espace intergénérationnel de rencontre et de loisirs	Total de 832.742,53€ TVAC avec une part de subside du Développement Rural de 561.121,13€ TVAC et une part communale de 271.621,40€ TVAC.
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			4 août 2014	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			1 <sup>er</sup> décembre 2014	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			15 mai 2015	
Approbation du projet par l'A.C.			22 juin 2015	
Approbation du projet par le Ministre			31 mai 2016	
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché			20 février 2017	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre			1 juin 2017	
Début des travaux			4 septembre 2017 : début effective du chantier	
Réception provisoire			5 février 2020	
Décompte final			30 mars 2020	
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			Selon la convention : 561.121,13 €	
Montant du subside développement rural			Montant de l'ensemble des déclarations de créance adressée au DR jusque fin 2019 : 656.077,74€	
Montants cumulés payés à l'auteur de projet et à l'entrepreneur			Montant cumulés payés à l'auteur de projet et à l'entrepreneur jusque fin 2020 : 922.500,91€ TVAC	

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention faisabilité 2015 (signée le 11 avril 2016)  Convention-réalisation 2017 (signée le 22 mars 2018)	PCDR classique couplé à un Agenda 21 Local <del>PwDR 2007-20013</del> <sup>2</sup>	<b>Réseau de chaleur</b>	Mise en place d'un réseau de chaleur sur chaufferie bois-énergie pour les bâtiments communaux au centre d'Ohey (phase1) et valorisation des ressources locales, extension à des privés (phase 2)	Le coût global est estimé à 1.437.544,04 € TVAC. Le montant global estimé de la subvention Développement Rural est de 652.100,05 € TVAC et une part communale de 785.443,99 € TVAC.
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			30 décembre 2009 + Avenant 1 prenant en compte les exigences du Développement Rural en date du 23 mai 2016	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			13 février 2017	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			10 mars 2017	
Approbation du projet par l'A.C.			26 octobre 2017	
Approbation du projet par le Ministre			22 mars 2018	
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché			14 juin 2021	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			Selon la convention : 652.100,05 € TVAC	
Montant du subside développement rural			Pas encore de déclaration de créance adressée au SPW	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur			Montant cumulés payés à l'auteur de projet depuis la signature de la convention jusque fin 2022 : 27.188,86 € TVAC	

Pas encore de déclaration de créance adressée au SPW

<sup>2</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention-exécution transcommunale 2016 (signée le 07/12/2016)	PCDR classique couplé à un Agenda 21 Local <del>PwDR 2007-20013</del> <sup>3</sup>	<b>VICIGAL</b>	Fiche projet intercommunale Gesves-Ohey-Assesse-Yvoir : création d'une voie verte au cœur du Condroz namurois » Convention-exécution transcommunale	Le coût global du projet transcommunal est estimé à 5.917.863,92 €. Le coût de la partie du projet se rapportant à la commune d'Ohey est estimé à 1.490.927€
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			31 mai 2017	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			3 juin 2019	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			9 août 2019	
Approbation du projet par l'A.C.			12 juillet 2021	
Approbation du projet par le Ministre			11 mars 2022	
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché			23 décembre 2022	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			Selon la convention : 681.852,64 € TVAC	
Montant du subside développement rural			Pas encore de déclaration de créance adressée au SPW	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur			Montant cumulés payés à l'auteur de projet +(les frais annexes) depuis la signature de la convention jusque fin 2022 : 59.371,59€	

<sup>3</sup>

Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention-faisabilité 2018 (signée le 3 juillet 2018)  Convention-réalisation 2022 (signée le 19 décembre 2022)	PCDR classique couplé à un Agenda 21 Local <del>PwDR 2007-20013</del> <sup>4</sup>	<b>Acquisition et aménagement de logements, d'un atelier rural et d'un espace multi- services à Ohey</b>	Ce projet a pour objectif de développer la cohésion sociale et l'amélioration de l'offre de services spécifiques au centre d'Ohey, en favorisant dans ces lieux : - le logement de personnes pour lesquels l'accès à un logement est problématique (PMR et logement tremplin), - le développement d'un atelier rural, les échanges et la solidarité au sein d'un espace multi-services polyvalent et modulable.	Le coût global est estimé à 3.092.579,73 € avec une part de subside du Développement Rural de 1.297.145,76 €. TVAC et une part communale de 1.595 433,97€ TVAC.
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>			<b>Date :</b>	
Désignation de l'auteur de projet :			7 janvier 2019	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			26 août 2019	
Approbation de l'avant-projet par la R. W			Oui	
Approbation du projet par l'A.C.			24 novembre 2022	
Approbation du projet par le Ministre			19 décembre 2022	
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>			<b>Montant :</b>	
Montant conventionné à 100%			Selon convention : de 1.297.145,76 €. TVAC	
Montant du subside développement rural			Montant de l'ensemble des déclarations de créance adressée au DR jusque fin 2019 : 82.141,18€ (acquisition bâtiment)	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur			Montant cumulés payés à l'auteur de projet (+ dépollution) depuis la signature de la convention jusque fin 2022 : 208.749,05€	

<sup>4</sup>

Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention-faisabilité 2019 (signée le 27 août 2019)	PCDR classique couplé à un Agenda 21 Local <del>PwDR 2007-2013</del> <sup>5</sup>	Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Evelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comognes » au cœur du village	Aménagement d'un lieu de rencontre polyvalent au cœur de village, un espace vert « esthétique » et favorable aux usagers lents. Ce projet renforcera la convivialité et la qualité du cadre de vie des habitants par une utilisation harmonieuse et respectueuse de l'espace public.	Le coût global est estimé à 908.344,30 €. Le montant global estimé de la subvention est de 504.172,16 €.
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		15 juillet 2019
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%		Selon convention : 504.172,16 €.
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		Montant cumulés payés à l'auteur de projet depuis la signature de la convention +(esquisse) jusque fin 2022 : 18.278,81€

<sup>5</sup>

Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

**ANNEXE 3 : Tableau rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé (décompte final < 10 ans).**

**Projet d'aménagement de cœur de village d'Evelette :**

Situation du patrimoine acquis/rénové : propriété communale dont la gestion sera confiée à une association créée dans ce but. Actuellement la convention de prise en gestion à titre précaire par l'asbl Isbanette a été approuvée par le Conseil communal du 23 septembre 2021. En octobre 2022, l'asbl occupe le bâtiment à titre gratuit mais en prend les consommations d'eau, électricité... à charge.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
Année 2016	PCDR Classique	<b>Aménagement global du site situé au cœur du village d'Evelette</b>	Rénovation et réaffectation de la salle Isbanette et de la Tourette en maison de village et aménagement de la petite place, « le Coin des Macrales » en espace intergénérationnel de rencontre et de loisirs	Travaux 22.500,91 euros	30/03/2020
<b>Etat du patrimoine :</b>					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
<b>Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Également, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			Néant		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine			Type :	Montant annuel	/

	Type :	Montant annuel	/
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type :	Montant annuel	/
	Type :	Montant annuel	/
	Type :	Montant annuel	/
	Type :	Montant annuel	/
Bénéfices = recettes moins charges			
<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</b>			
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	La Maison de village est gérée par une asbl indépendante de la Commune, l'asbl Isbanette, tout en étant toujours propriété communale. Le bâtiment est mis gratuitement à disposition de l'asbl qui le loue à des tiers pour des organisations telles que des mariages, communions, enterrement, Saint-Nicolas, marche ADEPS, etc.		
Impact des activités sur emploi	Emplois liés à la location de la maison de village : nettoyage, traiteur, dj etc...		



## ANNEXE 4 : Rapport de la commission locale de développement rural et comptes-rendus.

Le bilan complet de la CLDR se trouve ci-après.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2010	2010	<p><b>Deux démissions</b> ont été actées durant l'année et 1 personne a été accueillie.</p> <p>Malgré plusieurs départs, il a été décidé de relancer les candidatures via les membres de la CLDR par le bouche-à-oreille plutôt que par une campagne de communication.</p>	29/06/2021 (passage au conseil communal le 23/09)
<b>Date des réunions durant l'année écoulée</b>	31 mai 2022	<b>Nombre de présents et excusés</b>	17 présents ; 09 excusés
	16 juin 2022		Réunion ouverte
	28 septembre 2022		15 présents ; 10 excusés
	13 décembre 2022		15 présents ; 11 excusés

### Réflexion sur l'opération de développement rural

2022 marque la dernière année de validité du PCDR de OHEY qui désire par ailleurs se lancer le plus rapidement possible dans une nouvelle opération de développement rural (comme elle l'a signalé à l'administration et à la ministre en charge par voie de décision du conseil communal). Cela n'a pas empêché la commune d'être dynamique et ce à divers niveaux :

- L'accueil d'un nouveau membre au sein de la CLDR et représentant le village de JALLET.
- La finalisation du projet pilote d'une charte de convivialité commune à l'ensemble des communes couvertes par les GAL Tiges et Chavées / Condroz-Famenne et sa présentation au grand public.
- L'organisation de 3 réunions ainsi que d'une séance d'informations sur le fonctionnement du PCDR à destination des habitants de Goesnes (village qui n'est plus représenté dans la CLDR).
- L'avancement de plusieurs projets importants. Citons principalement :
  - o Mise en place d'un réseau chaleur : le marché a été réattribué. Après recours auprès du conseil d'état par un soumissionnaire, la commune a pu réattribuer le projet et passer à l'étape suivante.
  - o Initiation d'un budget participatif qui sera concrétisé en 2023.
  - o Le site Internet ([www.developpementruralohey.info](http://www.developpementruralohey.info)) a été tenu à jour au cours de l'année.

- La finalisation et le passage en convention réalisation du projet de maison Multiservices.
- La mise en œuvre de plusieurs projets dans le cadre de l'appel « BiodiverCité » 2021 et réponse à l'édition 2022.

### **Réunion du 31 mai 2022**

Cette première réunion de l'année était consacrée à la présentation de l'état d'avancement du projet « VICIGAL » par le coordinateur du GAL Tiges et Chavées. Les membres ont eu l'occasion de poser leurs questions et de s'informer sur les prochaines étapes du dossier.

Dans un second temps, la commune a présenté l'avancement des autres projets conventionnés ainsi que les premiers résultats du groupe de travail « BiodiverCité ».

La soirée a enfin été l'occasion de valider la décision de principe de lancer un budget participatif dans le cadre de l'appel lancé par la Wallonie. Ce projet débutera fin d'année pour se réaliser concrètement mi-2023.

### **Réunion du 16 juin 2022**

La réunion qui s'est tenue visait à présenter l'opération de développement rural et le PCDR à la population du village de Goesnes qui n'a malheureusement plus de représentants au sein de la CLDR depuis les dernières démissions. Au cours de la soirée, des informations concernant le budget participatif ont également été dispensées.

La commune a tenu à profiter de cette soirée pour son intention de modifier les noms des rues du village ainsi qu'un projet de réfection du pilori situé sur la place centrale.

### **Réunion du 28 septembre 2022**

La réunion a débuté par la présentation du projet de lecture paysagère proposé par le GAL Tiges et Chavées. L'idée serait de permettre aux membres de comprendre les enjeux de demain à travers l'analyse d'un village en partant d'un point de vue déterminé.

La seconde partie de la réunion a été consacrée à l'avancement des projets en convention ainsi qu'à la relance d'un groupe de travail axé sur la sécurité routière (mis en sommeil depuis plusieurs années).

### **Réunion du 13 décembre 2022**

La réunion s'est déroulée en deux temps distincts :

- D'abord, les deux contrats rivières actifs sur territoire communal ont eu l'occasion de présenter leur travail ainsi que leur programme d'actions pour les prochaines années.
- Ensuite, les nouveaux membres (et les plus anciens) ont eu l'occasion de prendre connaissance du rôle qu'ils et elles ont à jouer dans le cadre du PCDR lors d'élaboration et au cours de la phase de suivi. Ce rappel, réclamé par les membres, permet à tout le monde de mieux situer les actions à entreprendre pour le futur.

### **Proposition de programme 2023 de la CLDR**

Projets entamés, à poursuivre en 2023 :

**RÉSEAU DE CHALEUR**, FP 5, LOT 1 : les travaux seront entamés dans le courant du premier semestre.

**VICIGAL** : le projet entrera dans une phase de de réalisation une fois le marché de service validé par la commune de Gesves, porteuse au nom des autres communes concernées.

**ESPACE DE CONVIVIALITÉ À EVELETTE** FP 06 et 17 du lot 1, FP 10 du LOT 3 : en collaboration avec l'INASEP comme auteur de projet, La commune poursuivra la réalisation de ce projet via l'appel « cœur de village » obtenu en 2022.

Nouveaux projets, à entreprendre en 2023 :

Le PCDR n'étant plus dans une phase active, aucun projet ne pourra être conventionné durant l'année. Cependant, la CLDR peut envisager d'initier des projets hors convention.

**La commune FINALISERA en 2023 un budget participatif.**

Groupes de travail à mettre en place en 2023 (par ordre de priorité)

La CLDR propose de maintenir en 2023 le GT « BiodiverCité » et décide par ailleurs de relancer le GT « sécurité routière ». Un groupe de travail « paysage » est enfin envisagé.

Havelange, le 31 mai 2022

**Compte-rendu de la réunion de la CLDR  
31 mai 2022**

**Membres présents :** Jean DEMEURE, Charles DE QUIRINI, Marie-Aude GOFIN, Robin GUNS, Marie-France LATINE, Caroline HOUART, Rosette KALLEN, Miguella LEBRUN, Yannick LECOMTE, Jacqueline MASSON, Vincent LEEMANS, Pierre LHOAS, Marie-Thérèse MEYFROIDT, Siobhan SANDERSON, Jean-Pol SOMVILLE, Nicolas TRIOLET, Stéphan VIS

**Pour la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) :** Aurélien DETHIER

**Pour la commune :** Ruth OOSTERHOOF (agente relais).

**Excusés :** Françoise ANSAY, François DEBATTY, Christophe GILON, Sabrina HOLODILINE, Benjamin MAHY, Mathilde LECHAT, Adrien VOISIN, Pierre HALLEUX, Didier HELLIN,

**Absents et non-excusés :** Monique GEORGES, Delphine GRAUX, Paul GUILMOT, Anne KYMPERS, Clément MOYERSON, Arnaud PAULET, Pol VERMEULEN, Kataryna VANTIGHEM.

.....  
.....

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2021**

Le compte rendu est approuvé sans remarque.

**2. Présentation de l'avancement du VICIGAL.**

Xavier Sohet, coordinateur du GAL Tiges et Chavées, présente l'avancement du projet de voies lentes « VICIGAL ».

*C'est une voie verte de 42km reliant 10 villages, 5 communes et une alternance de sites publics et privés.* Le projet a beaucoup évolué au fur et à mesure du temps. Il s'inspirait au départ du tracé de la ligne du tram mais il s'est prolongé progressivement.

Le VICIGAL est une dorsale de mobilité douce et touristique qui s'inscrit dans le réseau des RAVEL mais qui vient également compléter d'autres tronçons de mobilité active (le tracé ne correspond pas aux anciens réseaux de chemin de fer).

L'objectif double : mobilité douce au quotidien (pour les personnes qui se déplacent vers des pôles comme les gares) et mobilité de loisir pour les gens habitant le territoire mais aussi les touristes (relier des pôles touristiques ou des boucles voire la liaison avec certains RAVEL).

**C'est aussi un projet pédagogique qui relate l'histoire de la région.**

Etapes :

- 2014 :
  - o Pré-étude via une analyse cartographique.
  - o Etude (évaluation budgétaire pour les acquisitions qui n'ont pas toujours été simples mais toujours concertées avec les personnes concernées) avec les plans de coupe, les analyses des panneaux, réflexions sur la valorisation historique.
  - o LA 3<sup>e</sup> phase d'étude.
- Entrée de la phase projet : de nombreuses réunions sont organisées en amont pour éviter les problèmes dans les phases de consultations.

Un grand nombre de personnes ont été sollicitées pour constituer un dossier solide et procéder à des analyses différentes tout en gardant en tête que l'objectif est de permettre à un enfant de 08 ans d'y circuler toute l'année. Dans ce cas, quel est le meilleur revêtement en prenant en compte les conflits d'usage notamment pour les agriculteurs.

Du point de vue **financement**, le plus évident était l'enveloppe « Développement rural » par la création d'une fiche PCDR transcommunale. On pouvait aller jusqu'à 90% de subsides pour la dimension transcommunale. On arrive à un tableau budgétaire un peu compliqué avec des financements plus importants autre part dans des compétences différentes de Wallonie → presque 90% pour les cinq communes sur base du budget (or, entre temps, les prix ont flambé donc les réalisations risquent de coûter plus cher que prévu) !

C'est un projet pilote car plus de deux communes rurales. On se demandait comment réaliser le projet concrètement.

Au niveau de la **participation citoyenne** : les CLDR ont toutes été consultées et ont pu remettre un avis sur les différents tracés (notamment via des visites de terrain pour les quatre CLDR).

Les prochaines étapes :

- Cahier des charges est prêt (détaillé m par m) et maintenant les marchés publics vont être lancés début juin.
- Attribution du marché « groupé » pour les cinq communes. On parle d'une année de travaux – 365 jours.

On a fait peu de communication pour le projet pour l'instant parce qu'on voulait conserver le cadre des négociations plutôt sereines. La communication devait être feutrée mais montrer que ça avance (notamment des réflexions sur le logo). Une perspective de réalisation ? Le triathlon du Condroz ?

#### **Questions / réponses :**

- *Pourquoi tant d'études ?*

R : Beaucoup de négociations et on ne savait pas quoi faire au départ... et il fallait harmoniser pour le résultat des négociations (équité).

- *Quel sera la composition du revêtement ?*

Un stabilisé dur qui permet aux familles de passer (parfois de l'empierrement pour les bois) et quelques zones où c'est de l'induré.

- *Des aménagements sont-ils prévus ?*

R : Il y a une dizaine d'aires de pique-nique et des panneaux pédagogiques (dont le fond n'est pas encore défini) + point de vue d'Yvoir. Des bornes de recharge (qqch de prévu dans l'aire de Spaze mais pas possible) ? Elles sont prévues mais on ne sait pas encore trop exactement où.

- *Quid du déplacement des terres ?*

R : ça doit avoir un impact environnemental important, non ? Est-ce qu'on va faire des talus ? On va faire des talus et dans certains cas elle sera emportée. Il y a des projets de plantations via des compensations (notamment de l'agent DNF d'Ohey ou des haies mitoyennes avec les propriétaires privés).

*Les membres attirent l'attention sur le respect des terres arables surtout à Ohey. Il faudra y faire très attention.*

- *Le VICIGAL : quelle sera la compréhension des touristes ? Est-ce qu'il y aura une réflexion à long terme sur le nom ?*

Le GAL lance le questionnement : quelles sont les propositions ?

Ce qui compte, c'est que le citoyen bénéficie de l'action mais le projet devra faire l'objet d'une communication ad hoc. Le terme VICIGAL pourrait rester dans les dossiers techniques et un nouveau nom plus « vendeur » pourrait être utilisé dans la communication globale.

- *Est-ce qu'il y a des liens avec des porteurs de projets qui voudraient créer des choses en lien avec le VICIGAL ?*

Les dernières conventions ont été signées deux mois auparavant, il était donc difficile de planifier quoi que ce soit à ce sujet. Cependant, des stands de réparation de vélo ou de la mise à disposition de matériel sont bien prévus. Le projet de camping à Haillet le long du VICIGAL est en cours de réalisation. Au niveau de l'HORECA, la chocolatière à Gesves avait lancé un projet. Cependant, rien n'est formalisé.

- *Est-ce qu'il passe devant chez Paulette ?*

Oui, c'est un des points de relai. Le tracé a été réfléchi en termes d'utilisation et trouver des lieux pour se restaurer, boire un verre, réparer les vélos, etc.

### 3. Etat d'avancement des différentes conventions

#### **3.1 Cœur d'Evelette.**

Etant entendu que le prix des matériaux flambe depuis plusieurs mois et que le projet est soumis au nouveau décret « terre », le projet d'aménagement du cœur d'Evelette sera plus cher que ce qui était prévu.

Le projet avait été mis en stand-by par rapport aux finances communales car il représente un coût important et la part subsidiable en développement rural pour ces espaces n'est suffisamment élevée. Au mois de mars, un nouvel appel à projet « cœur de village » a été lancé. Ce dernier veut soutenir les communes de moins de 12.000 habitants avec une enveloppe de 35.000.000 d'euros pour la création ou l'aménagement d'espace de convivialité.

La commune propose donc de profiter de cet appel pour finalement réaliser le projet du cœur de village d'Evelette avec les deux enveloppes. Dans ce sens, l'administration a déjà débuté la préparation du projet car les délais sont très courts.



Dans le projet, il doit y avoir un terrain de sport. L'escalier du centre sera conservé et une rampe sera ajoutée pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs places de parking seront disponibles et des places PMR réservées : tout cela est rendu possible car ces dépenses sont subsidiées dans le cœur de l'appel.

Certains membres s'étonnent que le projet concerne une nouvelle fois le village d'Evelette. Le président et l'échevine en charge rappellent que les habitants de ce village s'étaient beaucoup mobilisés lors du lancement de l'ODR, ce qui explique le nombre de projet qui y sont situés. La participation aura de l'enjeu lors de la prochaine programmation – les habitants doivent pouvoir se mobiliser.

Certains membres estiment que c'est frustrant pour les habitants des autres villages qui n'ont pas été informés de ce nouvel appel et qu'ils auraient sans doute voulu faire des propositions. La commune rappelle que les délais sont extrêmement courts et qu'il n'était matériellement pas possible de partir d'une page blanche.

Questions :

- Des bancs sont-ils prévus ? Oui, à plusieurs endroits.
- Est-ce qu'on a abandonné l'aménagement du coin des macrâles ? Non.

### **3.2 Maison Céline PIERRE**

Le projet est toujours en attente de retours de l'auteur de projet concernant une dernière étude de stabilité mais la commune a bon espoir que le projet soit assez rapidement finalisé.

Les plans doivent passer au conseil communal de septembre après une validation du projet définitif par le collège communal.

Pour information, la commune a reçu une réponse positive de la part du SPW pour les appels « cabinets médicaux » et EPN pour une prolongation des délais jusqu'en 2023. Cela donne plus de temps mais la commune désire avancer maintenant.

*Q : Cabinets médicaux ? Plusieurs médecins ?*

Il y a un nouveau cabinet privé installé pas loin de la maison Céline Pierre mais ce sont deux projets différents. Le projet répond à une pénurie de médecins généralistes alors que le cabinet privé sera ouvert à d'autres professions libérales.

Pour remplacer les médecins dans cinq ans, c'est important d'offrir un grand nombre de possibilités pour les futurs praticiens.

Pour rappel ce projet prévoit également des logements tremplins, un espace « atelier rural », des distributeurs et un guichet virtuel de la police (le premier a ouvert à Liège) tout en laissant la porte ouverte aux consultations ONE.

### **3.3 Réseau de Chaleur.**

Le marché est prêt à être attribué. Le permis d'urbanisme a été délivré le 29 avril 2022. Le 24 mai, les documents ont été transmis au SPW pour validation : la commune attend un retour du pouvoir subsidiant pour attribuer le marché définitivement. Il est disponible de son côté pour faire avancer le projet.

*Q : Les devis sont encore valables ?*

La commune a obtenu une prolongation des offres jusqu'au 30 juin 2022 voire plus tard si nécessaire mais cette fois avec une augmentation du prix.

## **4. Budget participatif – présentation**

Les membres sont invités à se positionner sur une validation de principe de lancement d'un budget participatif. L'implication pour la CLDR est de devoir participer au jury de sélection des projets et donc de participer à l'analyse des projets (les documents seront annexés au compte-rendu).

- Etant entendu que les membres ne sont pas en nombre suffisant (le budget participatif est une décision qui nécessite le quorum), les discussions peuvent avoir lieu mais la décision est reportée à quinzaine après une nouvelle convocation. Cette nouvelle réunion aura pour unique point à l'ordre du jour la décision.
- Les membres citoyens étant en nombre suffisant, la CLDR remet un avis positif sur le lancement d'un budget participatif. Dans la mesure où le conseil communal donnera son feu vert, la demande de bénéficier du subside de la région sera introduite par l'administration communale dans les plus brefs délais.

Questions :

- *Est-ce que la VAL d'or pourrait faire l'objet d'aménagements ? L'échevine en charge du développement rural rappelle que cet espace est actuellement dédié au logement des réfugiés ukrainiens.*

- *Est-il possible d'organiser des événements avec un budget participatif ? Malheureusement, ça ne semble pas être possible.*
- *Quand on parle d'accessible à tout le monde, quid des personnes PMR ? La FRW se renseigne quant à la question. Pour information, l'ensemble des documents en version « modèle » sont disponibles sur le site du développement rural : <https://agriculture.wallonie.be/principe>*

**La CLDR, en nombre, valide à l'unanimité.**

## 5. GT « Biodiversité » - retour sur l'appel à projet

Ce groupe de travail a été initié suite à la mise en place de l'appel à projets BiodiverCité (issu du regroupement entre le plan maya, le PCDN et le programme de la semaine de l'arbre).

**Pour l'année 2022, 8 fiches projets rentrées pour la totalité de l'enveloppe Biodiversité (+ semaine de l'arbre). Les fiches projets sont les suivantes :**

1. **Potager partagé.**
2. **Projet Dehors**
3. **Eco-pâturage au pré au pont.**
4. **Atelier de taille**
5. **Atelier d'information au compostage.**
6. **Panneaux didactiques dans les bois d'Hailot**
7. **Distribution de plants**
8. **Gué du Flemme**

Pour information : 37 conventions ont été signées avec des particuliers pour les plantations de fruitiers. Les projets doivent rentrer pour le 10 juin.

Questions :

- *Qu'entend-on par Eco pâturage ?*  
Ce seront des clôtures amovibles. Les bergers seront sollicités pour placer leurs animaux. La commune fera une convention avec les propriétaires pour les trois zones exploitables. Les animaux pourront paître durant maximum 09 mois.
- *Comment les habitants seront-ils informés de la tenue des ateliers ?*  
Les ateliers d'information seront promotionnés via les différents canaux de la commune pour recruter les participants.

## 6. Divers

- PIMACI : une première réunion le 07 juin au matin. Les membres sont invités à se positionner comme candidat à la commission vélo.

*Les membres aimeraient savoir comment ont été sélectionnées les jonctions qui entreront dans PIMACI. Si la CLDR est mobilisée par les citoyens d'Evelette pour les projets DR, comment cela a-t-il été décidé pour la mobilité ? La route de JALLET est une grande liaison et on ne peut pas faire ce que l'on veut (voir le commissaire voyer). Cependant, il s'agit d'une route assez dangereuse.*

La question sera posée en interne par la commune pour connaître les raisons qui ont conduit à ce choix de la part de l'administration communale.



- Les membres se questionnent également sur la meilleure manière d'être informés des appels à projets « pour les citoyens » (exemple fondation Roi Baudouin). Comment les mettre à disposition des membres de la CLDR ?

*Dès que la FRW reçoit une information en ce sens, elle le transfère à l'agente relais. Cette dernière pourrait ensuite faire suivre aux membres.*

- Certains membres demandent s'il est possible de faire un l'état d'avancement de la ruralité sur le territoire de la commune d'Ohey de manière simple.

*La FRW pourrait préparer un topo pour la prochaine réunion.*

**Prochaine réunion de la CLDR : date à fixer**

-----  
**Aurélien DETHIER**  
Agent de développement  
[a.dethier@frw.be](mailto:a.dethier@frw.be)

Visitez notre site web : [www.frw.be](http://www.frw.be)

Et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/FondationRuraleWallonie>



Havelange, le 20 juin 2022

## Consultation citoyenne à Goesnes Compte-rendu du 16 juin 2022

### Participants

Pour la commune : C. GILON, Bourgmestre – M. LAMBOTTE, échevine de la mobilité - F. LIXON, échevin des travaux – R. KALLEN, échevine développement rural, Marcel DEGLIM, échevin des finances

Pour l'administration communale : R. OOSTERHOF, agente relais.

Citoyens inscrits : A. GERARD, T. CONSTANTIN, J-C. COLLINGE, L. GREGOIRE, S. PIERRE, P. EBROIN, A. BIOT, M-T. LEFEBVRE, A. BELAIRE, P. MENU, G. HALLEUX.

Pour la FRW : A. DETHIER et C. PERIN DE JACO

### Ordre du jour

1. Accueil et contextualisation par le Bourgmestre.
2. Qu'est-ce qu'une Opération de Développement Rural (ODR) ?
3. Qu'est-ce qu'un Budget Participatif (BP).
4. Aménagement de l'espace autour du Piloni.
5. Nouvelle numérotation et nomination des rues.
6. Divers.

### Accueil et contextualisation par le Bourgmestre

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance, il rappelle le contexte de la réunion, remercie les partenaires et propose que chaque citoyen se présente.

### Une opération de Développement Rural (ODR), c'est quoi ?

Aurélien Dethier, agent de développement à la *Fondation Rurale de Wallonie*, explique l'historique du PCDR d'Ohey, annonce la volonté de la commune d'établir un nouveau PCDR et en définit les étapes.

Il présente également la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), son rôle, ses missions, les détails pratiques et souligne l'importance d'une représentation de Goesnes car la précédente commission n'en contenait pas. Il énonce les différentes thématiques des groupes de travail et évoque la possibilité d'en créer de nouvelles en consultation avec les citoyens. Ceux-ci peuvent marquer leur intérêt au projet en remplissant une fiche contact à la sortie de la réunion.

Question/réponse

*A-t-on déjà désigné un bureau d'étude ? Peut-on choisir le plus local ?*

Réponse : La commune sera contrainte de réaliser un marché public, la Ministre de référence, C. Tellier, donnera prochainement la procédure à suivre. La décision de relancer une nouvelle ODR a d'ores et déjà été prise au niveau de la commune.

### **Qu'est-ce qu'un Budget Participatif (BP)**

La FRW explique le déroulement d'un budget participatif, les conditions de participation ainsi que la ligne du temps et les démarches à suivre. La commune octroie un budget de 15 000€ et retiendra trois projets lauréats.

La présentation est reprise en annexe du présent compte-rendu.

#### Question/réponse

- *Peut-on organiser un événement dans le cadre du BP ?*

Réponse : A priori les projets du BP doivent être durables dans le temps, un événement est immatériel et éphémère. La FRW se renseigne néanmoins. Des projets de cohésion sociale pourraient être intégrés dans la nouvelle programmation.

- *Quelle est la différence entre le BP et le PCDR ?*

Réponse : la FRW rappelle les différences qui se situent au niveau des ordres de grandeur (budgets et publics concernés notamment). Le Bourgmestre évoque quant à lui les lots de projets dans le cadre de la CLDR hiérarchisés en fonction des priorités et des opportunités pour illustrer alors que les projets du budget participatif sont choisis ou non et, s'ils sont élus, doivent tous être réalisés dans les deux ans.

### **Aménagement de l'espace autour du Pilori**

Le Bourgmestre retrace brièvement l'histoire et le contexte de restauration du Pilori. Une des raisons de cette consultation est de définir une nouvelle essence d'arbre pour aménager l'espace et également de proposer la transformation de l'ancien orme en banc public ou autre selon les propositions des participants.

### **Après discussion sur le caractère indigène et la capacité d'adaptation de diverses essences, les participants à la réunion s'accordent sur la plantation d'un tilleul à petites feuilles.**

#### Question/réponse

- *Pourquoi avoir choisi une taille mécanique plutôt qu'une taille manuelle pour conserver l'authenticité du monument d'origine ?*

Réponse : Faire retailler cette partie du monument manuellement pourrait être un projet à présenter dans le cadre du budget participatif.

- *Quid de l'éclairage ? Ce dernier n'est pas spécialement bien adapté. Il pourrait notamment prévoir d'éclairer le futur arbre*

Réponse : La commune est en attente de l'aval de l'AWaP. Elle invite d'ailleurs les membres à se manifester car une réunion de coordination sera bientôt organisée avec les partenaires ce projet. Ces personnes pourront se faire le relais auprès de la population de l'avancement de ce projet.

- *Peut-on disposer des panneaux explicatifs sur l'histoire de la croix, le but d'un pilori, la biographie du Seigneur de Goesnes, etc. ?*

Réponse : C'est tout à fait possible mais il faudra effectuer d'importantes recherches patrimoniales notamment sur le fait qu'il ne s'agisse potentiellement pas d'un pilori mais d'un perron selon un citoyen.

- *Où se trouve actuellement la croix historique du Pilon ?*

Réponse : Elle est mise à disposition du Syndicat d'initiative via une convention et exposée dans une vitrine pour éviter le vol ou les dégradations. Elle ne pourra pas être exposée dans la chapelle car c'est un bâtiment privé. Le Bourgmestre explique cette décision par de mauvaises expériences en lien avec le patrimoine.

Les villageois constatent ensemble que Goesnes ne dispose pas d'espace public malgré son potentiel : étang, fontaine, chapelle. Malheureusement il s'agit d'espaces privés mais il est toujours possible de mettre en place un financement d'acquisition par la commune en cas d'accord des propriétaires notamment dans le cadre de la nouvelle ODR. Monsieur le Bourgmestre rappelle l'importance de représenter Goesnes à la CLDR.

#### Question/réponse

- *Pourquoi n'y a-t-il plus d'activité à Goesnes ?*

R : Il n'y a plus de comité de quartier, la motivation des habitants est essentielle si on veut redynamiser le village.

- *Pourquoi ne pas assainir l'étang (présence d'obus de la guerre 14-18) ?*

R : Malheureusement le service de déminage ne souhaite pas intervenir et eux seuls sont habilités pour ce type de mission.

Les habitants font cependant remarquer que certains obus contiennent des produits toxiques (gaz) et que l'érosion finira par venir à bout du métal ce qui les libérera dans l'eau puis dans l'air.

- *Est-il possible de disposer des panneaux explicatifs qui retrace l'histoire de l'arrivée de l'eau dans le village ?*

R : C'est de nouveau un projet à proposer pour le BP.

- *Il n'y a pas de lieu dédié aux enfants à Goesnes, qu'est-il possible de mettre en place ?*

R : Il est trop tard pour ajouter ce projet dans l'actuel PCDR mais il serait intéressant de l'intégrer au nouveau. La phase d'élaboration débute en 2023. Il est possible de voir avec les agriculteurs s'ils veulent bien céder une petite parcelle dans ce but mais il faudra bien veiller au respect des normes de sécurité.

- *Le nouveau PCDR permet-il de lancer de nouveaux projets ou bien relance-t-on uniquement les anciens ?*

R : Il est évidemment possible d'introduire de nouveaux projets et les anciens sont analysés en consultation avec l'auteur de projet afin de déterminer lesquels seront encore présents dans le nouveau PCDR.

#### **Nouvelle numérotation et nomination des rues**

Madame Lambotte, échevine de la mobilité présente l'historique du village et annonce les nouveaux noms des rues. Elle propose à chacun de découvrir sa numérotation à la fin de la réunion. Elle explique les raisons de ce changement ainsi que les procédures à suivre. Les éventuelles remarques sont attendues avant le 30 juillet. Il est essentiel de remettre un avis sur le sujet en cas de projet d'extension pour que la numérotation soit la plus logique possible.

Monsieur le Bourgmestre précise que la ruelle de l'Agent n'est pas reprise dans le registre national.

#### Remarques et questions

- *Un citoyen exprime qu'une rue n'est pas représentée, celle qui mène à la chapelle.*

R : L'échevine se penchera sur la question.

- *Quid des démarches administratives ? La commune peut-elle assister les villageois ?*

R : La commune accompagnera les villageois dans leurs démarches administratives notamment en remettant une liste des instances à prévenir. Quant à la poste, les courriers seront automatiquement déviés pendant 6 mois le temps de mettre en place le changement. L'Espace Public Numérique (EPN) pourra accompagner les personnes qui le souhaitent notamment les aînés.

- *Peut-on prévoir le placement d'un dos d'âne pour marquer l'entrée du village ?*

R : Tout aménagement du territoire doit être soumis à la Région Wallonne qui vient analyser la situation sur le terrain. Il faut vérifier les zones d'agglomération.

## Divers

Monsieur Lixon, échevin des travaux, présente les aménagements envisagés sur le territoire de Goesnes. Il reconnaît les voiries trop étroites pour le croisement avec les charrois agricoles et évoque les possibilités d'un plan de mobilité : prévoir de rues à sens unique ou encore la mise en place d'une déviation spécifique aux tracteurs.

Il fait remarquer que les voiries larges sont propices aux excès de vitesse. L'élaboration de zone de dégagement a été réfléchiée mais la présence de fossés, clôtures et diverses plantations ne permet pas le développement de ce type d'aménagement.

## Question/réponse

- *Que peut-on mettre en place pour sécuriser les promeneurs ?*

R : Avec la crise actuelle, la Région Wallonne repense les voiries et prévoit des aménagements pour la mobilité douce. Le projet du ViciGal (ravel de 42km reliant Yvoir à Huy) va traverser Ohey.

- *Que faire pour que les agriculteurs respectent la vitesse et partagent les voiries avec courtoisie ?*

R : Monsieur le Bourgmestre rappelle que le contrôle du non-respect des règles routières et le civisme n'incombent pas à la commune.

Des accotements pourraient être aménagés et permettre le croisement dans certains chemins plus étroits. Cela nécessitera une vision plus globale de la mobilité (à hauteur du village voire de la commune).

- *Quid de la réparation du réverbère ?*

R : Les remplacements actuels permettent de passer au LED qui durent plus longtemps mais qui sont moins simples à remplacer. Il faut s'adresser à AIEG et malheureusement ils font preuve d'un grand manque de réactivité. NDLR : <http://www.aieg.be/depannage.php>

- *L'étang est-il sécurisé en cas de fortes pluies ?*

R : Il faut réfléchir à une solution durable. L'échevine en charge de Développement rural madame KALLEN précise que la réflexion pourra être menée dans le cadre d'un Groupe de travail consacré à l'eau et qui devrait être lancé dans le courant du second semestre par la CLDR

- *Les réparations vont-elles enfin être réalisées dans la rue du Fond ?*

R : les tractations avec les différents opérateurs ont conduit à trouver une solution. Le trou dans la voirie devrait devenir une chambre de visite. La commune insiste sur le fait qu'elle a édité un cahier des charges très stricts en termes d'impétrants.

- *Goesnes peut-il être raccordé à la fibre pour une meilleure connexion internet ?*

R : Cela dépend uniquement de l'opérateur Proximus qui fait malheureusement preuve de discrimination pour les communes rurales. Il faut savoir qu'ils n'ont plus l'obligation du service universel. Le système via les ondes en test à Haillot pourra éventuellement être développés plus tard.

- *Les citoyens attirent l'attention sur l'entretien des sentiers. Est-il possible d'être plus régulier ?*

R : La commune doit entretenir près de 227 km de voirie. Des agents sont présents sur le terrain pour entretenir les sentiers communaux. Si des dégâts sont constatés, il est possible de faire une réclamation via le Syndicat d'Initiatives.

- *Les citoyens peuvent-ils accéder à la chapelle ?*

R : Malheureusement la chapelle est une propriété privée et l'accès n'est pas autorisé au public.

---

**Aurélien DETHIER**  
Agent de développement  
[a.dethier@frw.be](mailto:a.dethier@frw.be)

Visitez notre site web : [www.frw.be](http://www.frw.be)

Et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/FondationRuraleWallonie>



Havelange, le 02 octobre 2022

## Réunion de la CLDR

Le 28 septembre 2022

### Participants

**Pour la commune** : R. KALLEN, R. OOSTERHOF

**Pour la FRW** : A. DETHIER & C. PERIN DE JACO

**Pour la CLDR** : J. DEMEURE, C. DE QUIRINI, M-A. GOFFIN, M-F. LATINE, M. LEBRUN, Y. LECOMTE, P. LHOAS, J. MASSON, J-P. SOMVILLE, K. VANTIGHEM, S. VIS, M. LECHAT, A. VOISIN, S. SANDERSON

**Invités** : D. DEGEIMBRE (candidat CLDR) & C. FONTAINE (GAL)

**Excusés** : C. GILON, F. ANSAY, R. GUNS, D. HELLIN, S. HOLODILINE, C. HOUART, V. LEEMANS, B. MAHY, M-T. MEYFROIDT, N. TRIOLET,

### Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 31/05/22.
2. Présentation du projet « lecture paysagère ».
3. Etat d'avancement des projets en convention.
4. Divers.

Note : avec l'accord des membres présents, le point « explication du rôle des membres de la CLDR » est postposé à la prochaine réunion.

#### 1. Approbation du compte-rendu du 31/05/22.

Le compte-rendu est approuvé moyennant les remarques formulées précédemment.

#### 2. Présentation du projet « lecture paysagère ».

Corentin FONTAINE, chargé de missions pour le GAL Tige & Chavées, présente le projet « lecture paysagère ».

Il s'agit d'observer un paysage de manière objective sans se limiter à son aspect esthétique. L'objectif est de définir les possibilités d'aménagement pour l'avenir du territoire rural en tenant compte des

différents enjeux. Il s'agit de partir de l'espace perçu pour parler de l'espace vécu ce qui permet de retracer l'historique du lieu.

La lecture se déroule en quatre ateliers :

- Analyse sur le terrain.
- Recherche sur l'historique (documents, témoignages)
- Consolider les recherches sur le terrain.
- Construire l'avenir du lieu selon des thématiques comme l'agriculture, la mobilité, l'énergie, etc.

Ce projet est à échelonner sur l'année 2023. Pour en savoir plus, C.FONTAINE propose la visite des Grottes de Goyet qui est un centre d'animation sur le sujet (la présentation PowerPoint utilisée en séance se trouve en annexe du présent compte-rendu).

*Q : L'analyse se déroule-t-elle en fonction d'un projet choisi ?*

Non, il s'agit d'un atelier proposé en amont. L'opportunité de réalisation du projet ne dépend pas de la lecture de paysage.

*Q : Peut-on intégrer des recommandations pour l'avenir et répondre aux enjeux notamment climatiques et sociaux ?*

Oui, c'est le contenu du quatrième atelier.

*Q : Quel est le lien entre l'analyse paysagère et l'urbanisme ?*

L'analyse paysagère fait un constat objectif sur ce qui est actuellement présent sur le territoire (bâti et non-bâti) mais il n'a pas le pouvoir de contrôler la construction sur des terrains contrairement au service d'urbanisme.

*Q : Pourquoi ne pas prévoir une analyse globale de l'ensemble de la commune d'Ohey dans le but d'aider les acteurs du tourisme à définir les points forts d'Ohey ?*

Malheureusement le temps de travail de C.FONTAINE et la limite du projet (2023) ne permet pas une analyse aussi conséquente. L'intérêt est de faire participer les membres de la CLDR pour les rendre autonomes dans leurs démarches en vue de la nouvelle ODR. Pour rappel, l'objectif des ateliers est de comprendre le territoire Tige & Chavées et apprendre à le valoriser.

Par consensus, la CLDR décide d'accepter la proposition d'animation « lecture paysagère » émise par le GAL.

Concernant le lieu, trois pistes sont évoquées : le village de Jallet, l'entrée d'Ohey dans le sens Andenne vers Ciney ou encore un point de vue sur le ViciGal.

La FRW transmet ces propositions à C.FONTAINE qui pourra éclairer les membres de la CLDR si un paysage se prête mieux à la réflexion proposée parmi les trois pistes. Si ce n'est pas le cas, les trois propositions seront soumises au vote de la CLDR par voie électronique.

### **3. Etat d'avancement des projets en convention.**

- AMÉNAGEMENT DU CŒUR D'EVELETTE

La commune a répondu à l'appel à projets « Cœur de Village » et un retour est attendu pour le 31 octobre. Si la réponse n'est pas favorable, il ne sera malheureusement pas possible de réaliser le projet en développement rural.

- MAISON CÉLINE PIERRE

Le budget pour ce projet a malheureusement doublé. La solution pour palier à cette augmentation est de procéder en plusieurs phases.



Dans un premier temps, la priorité est donnée à l'aménagement d'un guichet initialement virtuel mais finalement présentiel pour la police et une installation par Batopin (distributeur de cash). Ce phasage permettrait d'éviter des pertes de subsides et l'obligation de rembourser certains fonds déjà reçus. Le projet définitif sera envoyé à la ministre pour l'obtention de la convention-réalisation.

Q : *A qui incombe cette augmentation ?*

La Ministre n'intervient qu'à hauteur de 20% pour les surcoûts contre 50% précédemment. La commune regrette par ailleurs de ne pas avoir pu bénéficier de cette règle. La différence devra être assumée par la commune.

Q : *Quid du cabinet médical ?*

Il est toujours d'actualité puisque des subsides ont été accordés dans le cadre d'un appel à projets. Les projets privés menés sur la commune ne concernent pas des médecins généralistes.

R. KALLEN invite la CLDR à réfléchir au sujet d'une éventuelle utilisation du terrain à l'arrière (environ 10a). Le point concernant cette utilisation sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du 8 décembre.

- RÉSEAU DE CHALEUR

L'entrepreneur prolonge son offre jusqu'au 31 décembre 2022 : cela permettra de finaliser les démarches administratives et c'est excellente nouvelle compte-tenu de la crise énergétique actuelle. C'est un total de douze bâtiments administratifs qui seront chauffés avec une unique chaudière à plaquettes. Il est rappelé que ce système favorise le recyclage.

- BIODIVERCITÉ

L'administration wallonne a signifié à la commune que l'ensemble des fiches projets 2022 étaient recevables. Cela signifie donc que, normalement, les projets seront subsidiés à hauteur de ce qui était demandé.

Fiche projet 1 : distribution des plants de haies et d'arbres fruitiers (novembre).

La commune est dans l'attente de l'offre du pépiniériste. La distribution se déroulera dans la salle Sainte-Catherine.

Fiche projet 2 : semaine de l'arbre (novembre) + animations « haie élève » et visite du domaine de Baya le 22 novembre.

Fiche projet 7 : Eco-pâturage au Pré au Pont à Libois (septembre) – aménagement du site grâce à Biodiversité GAL. Le marché a été attribué à un jeune berger et les moutons sont arrivés.

#### 4. Divers.

- R. KALLEN et R. OOSTERHOF donnent un retour sur la journée BiodiverCité du 20 septembre dernier organisé par la FRW.
- Le 18/10 aura lieu une séance d'information au sujet du Budget Participatif. Elle se déroulera à la salle des Fêtes « Les Houlottes » à Jallet dès 19H30. La FRW invite la CLDR à consulter le site [www.participation.frw.be](http://www.participation.frw.be) pour découvrir les projets des autres communes et s'en inspirer.
- La problématique de sécurité routière au sein du village de Jallet est évoquée. L'Echevine rappelle que ce point concerne l'ensemble des villages de la commune et que la mobilité fait partie des enjeux défendus dans le PCDR.

Un groupe de travail « sécurité routière » devra être réuni avec l'assentiment de T. GILLET, en charge de ce dossier au sein de la commune.

- M. LECHAT questionne la FRW et la commune sur l'opportunité de la mise en place d'une Commission de la Santé comme à Seraing notamment ou un tel groupe a pu émettre des recommandations sur la santé de manière générale.

La FRW propose de se renseigner sur les possibilités de mise en place. Cependant, de prime abord, il semble que cela soit au conseil communal d'instituer de telles commissions et de leur fournir un mandat.

- P.LHOAS fait part de son événement « Courges en fête » qui se déroulera les deux premiers week-ends d'octobre aux Jardins de Vertumne 149, rue de Ciney à Ohey.

**Prochaines échéances :**

**Le 18 octobre** : séance d'information sur le BP

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2022** : GT biodiversité

**Le 8 décembre 2022** : réunion de la CLDR



## Compte-Rendu de la réunion de la CLDR

Le 13 décembre 2022

### Participants

**Pour la commune** : R. KALLEN, R. OOSTERHOF

**Pour la FRW** : A. DETHIER & C. PERIN DE JACO

**Pour la CLDR** : F. ANSAY, D. DEGEIMBRE, J. DEMEURE, C. DE QUIRINI, M-A. GOFFIN, S. HOLODILINE, M-F. LATINE, M. LEBRUN, P. LHOAS, J. MASSON, J-P. SOMVILLE, K. VANTIGHEM, S. SANDERSON, N. TRIOLET

**Invités** : S. DEVILLERS (Contrat de Rivière Meuse Aval) et T. SABBE (Contrat de Rivière Haute Meuse)

**Excusés** : C. GILON, R. GUNS, C. HOUART, V. LEEMANS, B. MAHY, M-T. MEYFROIDT, A. KYMPERS, Y. LECOMTE, S. VIS, M. LECHAT, A. VOISIN

### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 28 septembre 2022.
2. Le rôle des membres de la CLDR.
3. Présentation du projet du contrat rivière.
4. Présentation de la charte « Vivre harmonieusement la ruralité en Condroz ».
5. Etat d'avancement des projets en convention.
6. Divers.

#### 1. Approbation du Compte- rendu du 28 septembre 2022.

Dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité, il est demandé de citer l'ensemble des fiches rentrées. Moyennant cet ajout, le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Le rôle des membres de la CLDR.

La FRW rappelle le cadre d'une Opération de Développement rural (ODR), les missions des membres de la CLDR ainsi que les enjeux valorisés dans l'actuel PCDR. Il souligne que le défi énergétique était déjà au cœur des préoccupations des citoyens d'Ohey en 2012.

La présentation diffusée ainsi que le règlement d'ordre intérieur de la CLDR sont disponibles en annexe du présent compte-rendu.

## Questions/réponses

---

*Dans le cadre du Budget Participatif, les projets sont-ils soumis à la CLDR ?*

C'est la CLDR qui juge si les projets sont recevables ou non selon une grille d'évaluation. La CLDR est ensuite sollicitée pour le vote à hauteur de 50% contre 50% de votes citoyens.

*Quelles sont les suites réservées à l'actuelle CLDR ?*

Les réunions se poursuivent pour le suivi de projets mais il n'est plus possible d'introduire de nouvelles conventions entre le 22 décembre 2022 (fin du PCDR) et l'élaboration du prochain PCDR (en attente d'une notification de la Ministre).

*Est-il prévu de renouveler la CLDR ?*

Les membres qui le souhaitent peuvent évidemment rester actifs. Un appel à candidatures est prévu pour remplacer les démissionnaires. Cette formalité sera programmée lorsque la commune recevra la notification de la Ministre pour définir une date de lancement de l'ODR. Un rétro-planning de l'ancienne ODR sera présenté aux nouveaux membres.

La FRW rappelle que les projets du lot 1 sont détaillés et peuvent rapidement faire l'objet d'une demande de convention.

*Est-il prévu de réaliser une évaluation de l'actuel PCDR ?*

Une évaluation est indispensable pour rédiger le diagnostic en phase d'élaboration de la nouvelle ODR. La CLDR sera consultée à cet effet en temps voulu.

*La décision de la Ministre est-elle motivée par le bilan des projets réalisés dans l'actuel PCDR ?*

La commune sollicite la Ministre dans le but de recevoir l'accompagnement de la FRW. Elle n'est pas décisionnaire de l'action de mener ou non une ODR et l'évaluation de l'actuel PCDR se fait au cours du diagnostic.

### **3. Présentation du projet du contrat rivière.**

La commune d'Ohey collabore avec deux Contrats de Rivière (Haute Meuse et Meuse Aval). T. SABBE ET S. DEVILLERS, chargés de mission dans ces associations, présentent leurs rôles sur le territoire d'Ohey et ses alentours.

En fonction des thématiques du programme d'action 2023 – 2025 sur la commune, les Contrats de Rivières ont pour missions de faire collaborer les différents acteurs. Les intervenants précisent qu'il est possible d'intégrer des projets même en cours de programme.

La commune d'Ohey comptabilise 29km de cours d'eau classés qui comportent 175 points noirs (érosion, déchets, abords dégradés, plantes invasives, etc.) Le dernier inventaire s'est déroulé à la suite des inondations, c'est pourquoi le bilan est aussi conséquent. Les Contrats de Rivière se basent sur cet inventaire pour réaliser le programme d'action en fonction des priorités tous les 3 ans.

Les membres pourront trouver de nombreuses informations concernant les cours d'eau qui traversent la commune via le GEOPORTAIL « Wal ON Map » et via le lien suivant : <https://geoportail.wallonie.be/walonmap#BBOX=166018.71466560822,246386.0629003047,109251.55476165851,142324.53757429082>

## Questions/réponses

---

*Dans le cas d'un cours d'eau non-classé, quel est le rôle de la Province ?*

Le cours d'eau non-classé doit être géré par le propriétaire privé qui peut demander à consulter la Province pour obtenir des conseils au sujet de l'entretien.

*L'inventaire des points noirs tient-il compte des déchets verts ?*

Oui, ce type de déchet porte atteinte à la biodiversité. La population n'en a pas toujours conscience et les Contrats de Rivière ont un rôle de sensibilisation à ce sujet.

*Peut-on observer les points noirs sur les cours d'eau non-classés sur WalonMap ?*

Pour des raisons de protection de la vie privée (RGPD) il n'est pas possible d'afficher ces informations puisqu'il s'agit de terrains privés. Pour les cours d'eau non-classés appartenant à la commune, il est conseillé de consulter l'application « Fulcrum » qui répertorie ces points noirs.

*Certains points noirs sont-ils récurrents ?*

Oui, par exemple, lorsqu'une expertise technique est nécessaire en cas d'érosion cela sort du cadre des missions des Contrats de Rivière et les délais sont prolongés ce qui reporte le point noir au prochain programme d'actions.

*Quid des castors sur la commune ?*

Ils se rapprochent mais ne sont pas encore présents sur le territoire. Les Contrats de Rivière organisent des actions de prévention pour faciliter la cohabitation avec ces mammifères.

*Que faire si on constate des niches de plantes invasives ?*

Si elles se situent en dehors des berges, c'est la commune qui est compétente pour intervenir. Il existe également un service compétent à la Région wallonne mais pour certaines espèces, comme la balsamine de l'Himalaya, la Région a délégué la gestion aux Contrats de Rivière.

*Quid des mares et des zones humides ?*

Les contrats de Rivière ne sont pas mandatés pour intervenir dans ces zones sauf si elles se trouvent à proximité directe des cours d'eau sinon c'est l'agent DNF qui en assure la gestion.

*Les remblais sont-ils considérés comme déchet dans le contexte d'un curage ?*

Non car ils peuvent être valorisés en engrais. Le curage fait partie des missions de la Province et non des Contrats de Rivière qui a de nouveau un rôle de sensibilisation au sujet de cette action néfaste pour la biodiversité.

*Comment intégrer la gestion des cours d'eau au PCDR ?*

En proposant, par exemple, l'entretien des saules par un prestataire extérieur car cette action sort du cadre des missions des Contrats de Rivière.

#### **4. Présentation de la charte « Vivre harmonieusement la ruralité en Condroz ».**

La charte est présentée succinctement par la FRW et la commune. Cette version appellera encore la correction de quelques coquilles.

Elle sera diffusée en toute-boîte à l'ensemble des habitants des six communes concernées au début de l'année prochaine avec un mot d'accompagnement pour expliquer le contexte.

Un stock sera également constitué par la commune pour le distribuer aux nouveaux habitants.

#### **5. Etat d'avancement des projets en convention.**

##### **A. Appel BiodiverCité.**

La commune a reçu l'arrêté de subvention de la part de la Wallonie au mois de novembre. L'ensemble des projets soumis par la commune ont été retenus.

- Ecole du Dehors : la commune est en attente d'une réponse du pouvoir organisateur d'Haillot (les autres implantations ne sont pas demandeuses)
- Panneaux didactiques : le projet est en cours de rédaction. La finalisation est prévue pour le début d'année 2023.
- Potager partagé : il s'agit d'un ancien projet qui reste dynamique notamment avec les enfants des écoles.
- Eco-pâturage : le projet est réalisé. La personne concernée est un jeune berger de la commune.
- Conférence sur le compostage : ce projet est programmé pour l'année 2023.

- Taille des fruitiers : ce projet est programmé pour l'année 2023 quand la saison s'y prêtera.
- Distribution de plants et semaine de l'arbre : ce projet a été réalisé au mois de novembre. La commune remercie les bénévoles et les soumissionnaires pour la belle réussite de ce projet.
- Installation au Gué du Flemme : ce projet est programmé pour l'année 2023. Une rencontre est prévue avec les représentants de la province de Namur et la porteuse du projet.

## B. Projets en convention Développement Rural

- **Maison Céline PIERRE** : le projet définitif a été validé par le conseil communal et transmis à la ministre de tutelle. La prochaine étape est la signature de la convention réalisation.

- **Cœur de Village d'Evelette** : le dossier soumis par la commune dans le cadre de l'appel à projets « cœur de Village » a été retenu.

Malheureusement, il n'est plus possible de faire appel à l'enveloppe « Développement rural » pour la seconde partie du projet (cheminement). L'auteur et la commune travaillent sur une adaptation du projet afin de le rendre cohérent avec l'unique subside cœur de village.

- **VICIGAL** : la commune de Gesves, porteuse du projet pour l'ensemble des communes concernées, doit approuver le marché public.

## 6. Divers.

- Il n'y a pas encore de projet déposé sur la plateforme [www.participation.frw.be](http://www.participation.frw.be) pour le budget participatif. Les membres sont invités à diffuser l'information autour d'eux pour en faire la promotion. Il n'est pas possible d'augmenter le délai de dépôt.
- Il est rappelé que, selon l'article 7 du ROI, les membres absents ou excusés à plus de trois réunions consécutives recevront un courrier du président de la CLDR pour connaître leur intention de poursuivre ou non leur engagement. **Il est demandé de citer les membres excusés en début de réunion.**

\*\*\*\*

**ANNEXE 5 : Programmation dans les trois ans avec recherche des moyens financiers**

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100% (TVAC)	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention (TVAC)
Année rapport annuel + 1 an (2022)	Lot 1	Fiche 17 (& Fiche 10, Lot 3) : Aménagement global du cœur de village d'Evelette <b>1<sup>er</sup> CONVENTION - SUIVI</b>	832.742,53€	Développement Rural	561.121,13€
				Commune	271.621,40€
	Lot 1	Fiche 5 : Mise en place d'un réseau de Chaleur sur chaufferie bois pour les bâtiments communaux et bâtiments voisins à Ohey <b>2<sup>ème</sup> CONVENTION - SUIVI</b>	1.437.544,04€	Développement Rural	652.100,05€
				Commune	785.443,99€
		VICIGAL, création d'une voie verte au cœur du Condroz namurois <b>Convention-exécution transcommunale - SUIVI</b>	Le coût global du projet : 5.917.863,92€. Le coût de la partie du projet se rapportant à la commune d'Ohey : 1.490.927,00€	Développement Rural	681.852,64€
				Autres pouvoirs subsidiant (Pouvoir locaux – DGO1)	5.180,00€
				Mobilité Tranche 1	97.286,00€
				Mobilité Tranche 2	83.016,10€
				Mobilité Tranche 3	474.499,56€
				Commune	149.092,70€
	Lot 2	Fusion de la fiche 9, 16 et 18 du lot 2 Aménagement de logements tremplins, d'un atelier rural et d'un espace multiservices au centre du village d'Ohey <b>Convention-réalisation - SUIVI</b>	3.092.579,73€	Développement Rural	1.297.145,76€
				Appel à projets visant à lutter contre la pénurie de médecins généralistes en milieu rural	200.000€
				Commune	1.595 433,97€
	Aménagement d'un espace de convivialité au centre du village d'Evelette et d'un cheminement reliant le quartier des « Comognes » au cœur du village <b>Convention-faisabilité - SUIVI</b>	Le coût global est estimé à 908.344,30 €. Le montant global estimé de la subvention est de 504.172,16 €.	Développement Rural	504.172,16 €	
			Commune	404.172,14 €	

		Création d'un lieu de rencontre pour les habitants d'Haillot	A estimer	Commune, Développement Rural	
	Lot 2	Fiche 19 : Construction de logements intergénérationnels et "tremplin" sur le site des Essarts communaux à Haillot Convention-faisabilité	A estimer	Commune et Développement Rural + recherche d'autres partenaires	
Année rapport annuel + 3 ans (2022)	Lot 2	Fiche1 - Aménagement et équipement d'une aire de transformation et de commercialisation de produits agricoles et forestiers locaux	A estimer	Commune et Développement Rural + recherche d'autres partenaires	
	Lot 2	Fiche 12 - Création d'une ou de plusieurs petite(s) zone(s) d'activités artisanales	<b>A estimer</b>	Commune et Développement Rural + recherche d'autres partenaires	